

JOURNAL  
HISTORIQUE  
SUR LES MATIÈRES  
du tems.

*Contenant aussi quelques Nouvelles  
de Litterature, & autres  
remarques curieuses.*

AVRIL 1708.



A VERDUN,  
Chez CLAUDE MUGUET,

---

M. DCC VIII.

*Avec Privilège du Roi.*

*Extrait du Privilege du ROI.*

**P**AR grace & Privilege du Roi, donné à Versailles le 27. Novembre 1706. Signé par le Roi en son Conseil, DE ROSSET, & Scellé; Il est permis au Sr. \* \* de faire imprimer, vendre & débiter publiquement dans toutes les Villes du Royaume, un Livre intitulé *Journal Historique sur les matieres du tems*, en un ou plusieurs Volumes, conjointement ou séparément, & autant de fois que bon lui semblera; Faisant Sa Majesté défenses à tous Libraires, Imprimeurs & autres personnes, d'imprimer, faire imprimer, vendre ni débiter ledit livre, sous quelque prétexte que ce soit, même de correction, augmentation, changement de titre, impression étrangere ou autrement, sans le consentement dudit Sr. \* \*, ou ses ayans cause; à peine de confiscation des exemplaires contrefaits, trois milles livres d'amandes, dépens, dommages & interêts; ainsi qu'il est porté plus au long par ledit Privilege.

*Registré sur le Registre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, conformément aux Reglemens & Arrêts du Conseil. A Paris le 29. Novembre 1706. Signé, GUERIN, Syndic.*

Ledit Sr. \* \* a cédé son Privilege à Claude Muget, suivant l'accord fait entr'eux.

231  
JOURNAL HISTORIQUE

S U R

LES MATIERES DU TEMS.

Contenant aussi quelques nouvelles de Littérature & autres remarques curieuses.

Avril 1708.

A R T I C L E I.

Qui renferme ce qui s'est passé de considerable en  
ESPAGNE & en PORTUGAL depuis le mois dernier.

I.

**Q**Uoi que la pièce que nous allons joindre ici ne soit pas tout-à fait de fraîche date, elle ne laisse pas de renfermer une matière assez intéressante, & très-digne des réflexions des personnes éclairées dans la politique : C'est le Mémoire qui fut présenté au nom de l'Archiduc à la Reine Anne d'Angleterre le 8. Juin 1707. par Noble Jean Venceslaus Comte de Gallahs, Envoyé Extraordinaire de l'Empereur, par le S. J. H. Hotman Resident de l'Empereur à Londres, & par le Sr. François Adolphe de Zinzerling. Ce dernier avoit été Secrétaire du Prince de Hesse Darmstadt tué au siège de Barcelonne, qui après la mort de son Maître, passa au service du Prince de Liechesteim, lequel lui procura le titre de Secrétaire de l'Archiduc,

Ministre  
Impériaux  
à Londres.

& ce fut en cette qualité qu'il signa avec les deux Ministres Imperiaux le Memoire dressé sur les instructions qu'il apporta de Barcelonne en Angleterre après la Bataille d'Almanza , voici la piéce dans les mêmes termes qu'elle fut présentée à la Reine regnante d'Angleterre.

MEMOIRE.

*Leur Memoire à la Reine d'Angleterre.*

II. **S**A M. C. le Roi Charles troisième, ayant reçu la fâcheuse nouvelle de l'entiere défaite de ses Alliez à Almanza par le rapport du Comte de Fuenfalida son Lieutenant General, dépêcha incontinent ledit Comte par la voye d'Italie , pour représenter comme en ayant été témoin oculaire à S. A. R. le Duc de Savoye , aux Etats Generaux & sur tout à V. M. ce qui s'est passé dans cette action & ce qu'on peut faire dans les pressants besoins de S. M. pour arrêter les progres des ennemis , jusques à ce que de nouveaux & puissants secours, lesquels S. M. a lieu d'espérer de la bonté de V. M. & des autres Alliez , puissent être assemblez & transportez en Catalogne. Mais Sa M. en envoyant ledit Comte , faisant reflexion aux accidens des voyages de Mer , & au tems qu'il doit employer dans d'autres Cours, dépêcha en même tems un autre exorés par la voye de Lisbonne , qui a apporté aux Souffignez Ministres les instructions dont ledit Comte étoit chargé , avec ordre , que si elles parvenoient jusques à eux avant son arrivée, de les presenter à V. M. sans perte de tems , ce dont ils s'acquittent par le present Memoire avec toute la soumission requise.

Les Souffignez Ministres n'entreront point dans les particularitez du mauvais succès à  
Almanza,

Almanza, ne doutant point que V. M. n'en ait été entierement informée par ses propres Generaux, desquels le Roi Catholique n'a reçu aucun avis ni devant ni après la Bataille; les dernieres lettres qu'il a reçu d'eux étant du dernier Avril. Ce qui afflige le plus S. M. c'est que les ennemis par la superiorité de leur nombre, ayent comme ravi la victoire qui étoit dûe à la bravoure des troupes de V. M. & qu'une action d'une si grande consequence n'ait pas été remise à une conjoncture plus favorable de tems & d'affaires. Ses Ministres représenteront seulement ce qui suit.

*Plaintes de l'Archevêque contre les Generaux Anglois.*

Sa M. C. étant entierement convaincuë de l'ardeur avec laquelle V. M. a employé tous ses soins jusqu'à present, pour le mettre en possession de toute la Monarchie d'Espagne, est très-persuadée que ce coup si fatal & si peu attendu vous a causé une grieve douleur: mais que bien loin d'avoir ébranlé vôtre constance, il servira plutôt à la fortifier & vous exciter à appliquer les remedes les plus prompts & les plus efficaces pour reparer un malheur qui recule si fort les esperances que nous avons de parvenir bien-tôt à cette fin si désirée; & S. M. étant de nouveau menacée des mêmes dangers, dont elle avoit été si heureusement delivrée l'année dernière, ne peut s'abstenir de le représenter à V. M. afin que par vôtre genereuse assistance, on puisse prevenir les suites de ce malheureux accidant; Car la defaite a été si generale, que S. M. apprehende fort que les Royaumes d'Aragon & de Valence étans reduits au pouvoir des ennemis, toutes leurs forces ne viennent fondre de tous costez sur la Principauté de Catalogne.

Le Roi n'auroit pas manqué de faire entrer

234 *Journal Historique sur les*  
en action, dès l'ouverture de cette Campa-  
gne, les six mille hommes de ses propres  
troupes, *si les subsides que V. M. lui a si gene-  
reusement accordez avoient été envoyez plutôt,*  
( car les premieres remises arriverent si tard,  
n'étant venuës qu'avec l'Escadre de l'Amiral  
Bing ) *& si les armes, habits & autres choses  
necessaires, ordonné par V. M. pour lesdites  
troupes, n'avoient pas été retenuës jusqu'à  
present en Angleterre.*

Cependant V. M. peut être assurée que le  
Roi aura tout le soin imaginable, de bien em-  
ployer l'argent qu'il recevra, ayant déjà don-  
né les ordres necessaires pour reparer & aug-  
menter les Fortifications des Places, & pren-  
dra de plus toute sorte de precautions, pour  
arrêter les progresz de l'ennemi sur les Fron-  
tieres de ladite Principauté.

L'Infanterie de Vòtre Majesté & des Alliez  
étant tout-à fait ruinée, le Roi juge qu'il est  
necessaire de lever incessamment un Corps plus  
nombreux d'Infanterie, pour défendre les Places  
& les passages les plus importans. Pour executer  
ce dessein, il ne sera pas difficile de trouver  
des Soldats, la Catalogne étant par tout très-  
peuplée, & abondante en hommes propres  
pour la guerre; mais comme Vòtre M. sui-  
vant sa prudence & penetration, s'apercevra  
*que les subsides accordez ne sont pas suffisans pour  
cette nouvelle levée, le Roi espere que vous  
aurez la bonté de les augmenter à proportion de  
ses besoins, qui se trouvent plus grands à cau-  
se du nombre de personnes de toutes sortes de  
conditions qui se retirent en Catalogne, des  
Royaumes de Valences & d'Aragon, tant pour  
sauver leur vie, que pour donner des marques  
de leur zèle & fidelité, en venant se  
rendre*

rendre auprès du Roi, qui se verra obligé de contribuer à leur entretien.

Sa Majesté considerant que le nombre des Officiers qui ont perdu la vie dans cette malheureuse bataille est très-grand, & qu'outre ceux-là, on en a un grand besoin d'autres, non seulement pour commander dans les Places fortes, mais aussi pour être mis à la tête des Troupes qui doivent être postées dans divers endroits; Elle prie Votre M. de lui envoyer incessamment quelques Officiers d'expérience & de reputation, pour être employez où l'occasion le demandera.

Sa Majesté ne doutant pas que l'Amiral Schowel ne soit déjà pourvû des ordres & instructions nécessaires pour transporter les Troupes qu'on pourra lui accorder d'Italie, vous supplie très-instamment d'ordonner pareillement à cet Amiral, de ne point se retirer de la Méditerranée avec sa Flotte, pendant cette fâcheuse situation d'affaires, jusques à ce que la Catalogne soit assurée contre les insultes de l'ennemi, afin que pour cet effet, il puisse prendre les mesures convenables avec le Duc de Savoye & le Prince Eugene, parce qu'il n'y a point lieu de douter que l'ennemi n'assiège de nouveau la Capitale de cette Principauté, aussitôt que la Flotte aura quitté ces Mers. Et quoi que le Roi soit resolu de la défendre, avec autant de fermeté que l'année dernière, il est à craindre que tous les efforts seroient inutiles & qu'avec Barcelonne tout seroit perdu en Espagne.

L'expérience ayant fait voir qu'à l'arrivée du Roi en Catalogne avec un petit corps de Troupes, toute cette Principauté se declara aussitôt pour Sa M. Que les Royaumes de Valen-

Valence & d'Aragon suivirent son exemple, & que toutes ces Provinces animées par la présence de Sa M. lui donnerent toutes les marques possibles de zèle & de fidélité pour son service, *Sa M. est absolument d'opinion, que sa présence à l'armée auroit pu être encore dans cette conjoncture de quelque avantage à la cause commune, tant à l'égard du bon ordre & de la discipline qu'elle auroit fait observer que du soin qu'elle auroit eu, que les opérations militaires eussent un meilleur succès. Mais le Roi se voyant si peu considéré & sans aucun pouvoir ou autorité dans l'armée, il crut que sa personne y étoit inutile. C'est pourquoi Sa M. ayant de fortes raisons pour craindre que les efforts que V. M. voudra bien faire à l'avenir, n'auroient pas un meilleur succès, à moins que le commandement ne soit entièrement réglé; elle se promet que vous réglerez une chose de cette conséquence, comme elle vous en a déjà supplié plusieurs fois; Vous assurant de nouveau que si V. M. veut bien l'honorer de quelque confiance à cet égard, Elle tâchera d'en faire le meilleur usage qui se puisse, & aura toujours toute sorte de déférence pour les principaux Officiers, tant à l'égard de toutes les autres formalitez que peut demander la plus exacte circonspection pour son propre service; mais aussi pour celui de V. M. & de la cause commune. Ledit Commandement étant une fois réglé, le Roi supplie V. M. de faire fonds qu'il n'abandonnera jamais le pais, mais s'y maintiendra comme il fit l'année dernière pour la défense de ses fideles Sujets, pour la gloire de V. M. & pour le bien de toute l'Europe, jusqu'à ce que les secours puissent arriver d'Italie*

*Souplesse de  
l'Archiduc  
pour obtenir  
le Comman-  
dement de  
l'Armée.*

*Matieres du tems.* Avril 1708. 237  
d'Italie & des Royaumes de V. M.

Pour conclure, le Roi laisse entierement à V. M. le soin d'ordonner le nombre & la quantité de Troupes qui doivent être employées pour lefdits secours, comme aussi tout ce qui regarde le tems & le lieu de leur débarquement, s'assurant que V. M. connoitra facilement *l'impossibilité où le Roi se trouve de se maintenir longtems avec le peu de troupes qui restent, & celles qu'il peut leur joindre, contre toutes les forces victorieuses de l'ennemi,* qui sont superieures; & que suivant la sagesse & la prudence avec laquelle vous avez jusques ici regné si glorieusement, & soutenu si genereusement pendant vôtre glorieux regne les interêts de la cause commune, & particulierement ceux de Sa M. C. avec tant d'ardeur & d'affection, vous ne perdrez pas un moment, ni ne laisserez échaper aucuns moyens de rétablir les affaires d'Espagne, &c. Fait à Londres ce 8. Juin 1707.

III. J'ai crû qu'il valoit mieux donner ce Memoire tout au long, que d'entreprendre d'en faire un extrait; car quelque exact qu'il fût, on m'auroit peut-être soupçonné d'en avoir changé les termes & les expressions, qui, au sentiment de ceux qui ont le goût un peu delicat, paroîtront peu conformes à la gloire & à la naissance d'un Prince, dans les veines duquel le sang de tant d'Illustres Empereurs circule aujourd'hui; car il est certain que les Ministres du plus petit Prince d'Allemagne ou d'Italie, qui dans un besoin pressant demanderoient de l'appuy & du secours aux premiers Potentats de l'Europe, seroient ex-  
primer

238 *Journal Historique sur les*  
primer leur Maître plus noblement, & ne  
lui feroient pas tenir un langage si bas, si  
rampant, & si éloigné de la Majesté des  
têtes couronnées.

On a trouvé que ce Memoire insultoit  
la haute reputation que s'est acquise le Mar-  
quis de Ruvigny, connu presentement sous  
le nom de Milord Galloway; c'est ce qui a  
engagé une personne de ses amies, qui pa-  
roit très-zélée pour la cause commune en  
general, de faire imprimer depuis peu le  
Memoire avec une refutation, qui à pro-  
prement parler, est une apologie du Com-  
te de Galloway & des autres Officiers An-  
glois qui se sont signalez à la bataille d'Al-  
manza; cette brochure qui contient 75. pa-  
ges, a pour titre, *lettre écrite de Londres à*  
*M. de \*\*\* imprimé à Cologne M.DCC.VII.*  
Quoi que cette pièce soit déjà exposée aux  
yeux du public, nous rapporterons ici les  
principales observations de cet anonyme en  
faveur de ceux qui n'ont pas vû cet écrit.  
Il nous apprend d'abord son voyage de  
Londres à Lisbonne, d'où il alla à Madrid  
& suivit l'armée des Alliez pendant la  
Campagne de 1706. Il donne des grands  
Eloges à Milord Galloway; en parlant de  
l'Archiduc, il marque avoir pour lui l'esti-  
me respectueuse que tous les honêtes gens  
doivent avoir pour les Princes d'une aussi  
Illustre naissance que la sienne; mais il se  
déchaîne fort contre ceux qui sont honorés  
de sa confiance, accusant tout son Conseil  
d'ignorance ou de malice, & leur attribüé  
tous les mauvais succès que ce Prince &  
ses Alliez ont eu en Espagne: ceux qui sont  
le plus maltraitez, sont ceux qui aprochent  
le

*Refutation  
du precedent  
memoire.*

le plus près de sa personne, & tiennent les premiers rangs dans son Conseil, comme le Prince de Liechestein, le Comte de Fuenfalida & quelques autres; il ne menage pas non plus les Ministres de la Maison d'Autriche, qu'il accuse d'avoir dit à la Haye & à Londres, *que le Comte de Galloway s'étoit fait lui-même deux ou trois égratignures au visage à la journée d'Almanza, pour faire croire qu'il avoit été blessé*

*Apologie  
de Milord  
Galloway.*

Cette accusation est trop outrageante pour un General, & pour un General du mérite & de la réputation de Milord Galloway; l'auteur de la lettre dont je fais l'extrait, ( qui me paroît Creature de Milord Galloway, ou du moins un véritable ennemi de la calomnie, ) prenant feu sur  
„ cette accusation injurieuse, nous assure  
„ que l'Archiduc seroit paisible possesseur  
„ de toute la Monarchie d'Espagne, s'il  
„ étoit venu de Catalogne à Madrid lors  
„ que Milord Galloway lui eut conquis  
„ cette Capitale, & frayé le chemin de  
„ monter sur le Trône, mais que ce Prin-  
„ ce s'étoit trop facilement laissé persuader  
„ aux mauvais conseils de ses Mini-  
„ stres, qui lui prêchoient sans cesse que  
„ son empressement de se rendre dans la  
„ Capitale, l'obligeroit à trop de recon-  
„ noissance envers les Portugais & les Ge-  
„ neraux des Alliez, ( Milord Galloway )  
„ qui venoit de lui gagner la Couronne à  
„ laquelle il aspiroit; au lieu qu'en retar-  
„ dant son départ, il ne seroit redevable de  
„ cette même Couronne qu'à la bonne vo-  
„ lonté & à l'affection des Espagnols. n'y  
„ ayant plus rien à craindre de la part de  
son

„ son compétiteur, ruiné sans aucune ressource. L'Auteur ajoute que l'Archiduc étant arrivé trop tard en Castille, sa personne & l'Armée se trouverent exposés à une ruine presque inévitable; mais que l'habileté & l'expérience consommée du Comte de Galloway sauva le Prince & l'Armée par la belle retraite qu'il fit en se retirant dans le Royaume de Valence, où il se maintint tout l'hiver contre toute apparence.

„ Sa prudence parut plus qu'humaine, &  
 „ brilla comme un foudre de guerre à la  
 „ bataille d'Almanza, où se voyant abandonné de ses timides Alliez, (les Portugais) couvert de son propre sang, qui couloit de plusieurs blessures, après avoir inutilement essayé de rallier les fuyards, fit une belle retraite avec ce qu'il put ramasser de sa Cavalerie; cependant, dit il, le croira-t'on? cet Illustre Seigneur se trouve aujourd'hui noirci & déchiré par les Ministres d'un Prince au service duquel il a non seulement perdu la main droite d'un coup de Canon; essuyé tant de fatigues; ruiné sa santé; mais pour lequel il a si souvent affronté la mort? L'Apologiste pousse vivement ses adversaires, ou ceux du Comte de Galloway, il les titre d'*infames Calomniateurs*, leurs discours, de *folies & d'impertinences*, & tire de tout cela de grandes conséquences, que l'Archiduc a de très mauvais Conseillers, & est très-mal servi.

IV. L'Apologiste de Milord Galloway refute ensuite le Mémoire que nous venons d'insérer; à l'égard de la plainte que l'Archiduc

duc fait, de n'avoir pas exactement eu des lettres & des avis des Generaux de ses Alliez, il répond : que ce pouvoit être parce que ses Ministres n'entretiennent pas une exacte correspondance avec ces mêmes Generaux ; que les lettres peuvent avoir été perduës, ou cachées au Prince par ses mauvais Ministres, ou que les Generaux se voyant méprisez, & leurs avis rebutez, ils pouvoient avoir gardé le silence ; que cependant l'Archiduc ne pouvoit pas faire de pareilles plaintes de ce qui s'étoit passé l'année precedente, (1706.) Car Milord Galloway lui dépêcha de Madrid 40. Couriers consecutifs, pour le supplier de hâter son départ de Catalogne, afin d'aller mettre sur sa tête la Couronne que ses Alliez avoient pour lors à leur disposition, sans que ce grand nombre d'exprés l'eussent pû persuader de hâter sa marche d'un seul moment, parce que ce voyage n'étoit pas du goût de ses mauvais Ministres.

Sur l'Article où l'Auteur du Mémoire, dit que les 6000. hommes des troupes de l'Archiduc, ne se trouverent pas à la bataille d'Almanza, à cause du retardement des subsistes, des habits & des armes qu'il attendoit d'Angleterre ; l'Anonime répond ; que ce sont de mauvaises raisons à alleguer ; que les veritables Soldats n'ont jamais manqué de combattre lors que l'occasion s'en est présentée, sous prétexte qu'ils n'avoient pas de bons habits ; Qu'il n'est pas glorieux aux Conseillers de l'Archiduc, de dire, que depuis qu'on étoit en possession de la Catalogne, des Royaumes de

„ Valence & d'Aragon on n'eût encore le-  
 „ vé que 600. hommes, & que dans ces va-  
 „ stes Provinces on n'ait pas pû trouver des  
 „ armes & des fonds pour l'entretien & pour  
 „ l'armement d'un si petit nombre de Sol-  
 „ dats; Que sont, dit-il, devenus les dons  
 „ gratuits des peuples? Les revenus attachez  
 „ à la Souveraineté de ces Provinces? on  
 „ ne les a pas employez à l'entretien des  
 „ garnisons, qui sont toutes composées  
 „ d'Anglois & de Hollandois ou de troupes  
 „ à leur solde. Il conclud que les sommes  
 „ payées par les Espagnols, & celles venuës  
 „ par mer d'Angleterre & de Hollande, ont  
 „ été mal administrées par le Conseil de l'Ar-  
 „ chiduc.

A l'égard de la priere que les Ministres  
 Imperiaux font à la Reine au nom de l'Ar-  
 chiduc, de lui envoyer plusieurs Officiers  
 d'experience, le refutateur du Mémoire dit,  
 „ que les desagrémens & les mauvais trai-  
 „ temens que les Officiers Anglois reçoivent  
 „ vent en Espagne, n'encourageront pas ai-  
 „ sément les autres d'y aller chercher de  
 „ pareilles recompenses, principalement s'il  
 „ faut se soumettre au commandement de  
 „ gens qui n'ont presque aucune teinture,  
 „ du service, & parmi les exemples qu'il en  
 „ donne, il en cite un arrivé au dernier siege  
 „ de Barcelonne, où celui qui commandoit  
 „ sous l'Archiduc, envoya la nuit deux par-  
 „ tis hors la Ville, en leur donnant au chacun  
 „ un *mot* différent, ce qui étoit capable de les  
 „ faire égorgés, s'ils s'étoient rencontrés.

Sur la demande qu'on fait à la Reine, de  
 laisser sa Flotte dans la Méditerranée, jus-  
 ques à ce que la Catalogne soit mise à cou-  
 vert

vert de l'insulte qu'elle craint de la part des  
„ François; l'Auteur Anonime répond: que  
„ si cela arrivoit, les Anglois risqueroient  
„ de ne voir jamais aucuns des gros Vaif-  
„ seaux qui composent cette Flotte, n'y  
„ ayant aucun Port dans lequel ils puissent  
„ hiverner ni se faire carrener; que par la  
„ negligence du Conseil de l'Archiduc, on  
„ avoit manqué de s'emparer du Port Ma-  
„ hon dans l'Isle de Minorque, où l'on  
„ auroit pû mettre la Flotte en sûreté.

Cet Auteur s'étend beaucoup sur le Com-  
mandement de l'Armée, demandé au nom  
„ de l'Archiduc; il dit: que ce n'est pas ce  
„ Prince qui parle, mais plutôt des person-  
„ nes, qui quoi qu'ignorantes dans le me-  
„ tier de la guerre, voudroient avoir le su-  
„ prême Commandement sous leur maître,  
„ au préjudice des Generaux Anglois; il  
remarque que la Conquête du Royaume de  
Valence, n'étoit dûë qu'à la bravoure du  
Comte de Peterborough, qui cependant en  
fut si mal recompensé, qu'il n'a pas tenu  
aux Ministres de l'Archiduc de le perdre de  
reputation dans le monde & dans l'esprit de  
la Reine, sans se ressouvenir que ce fut lui  
qui rendit ce Prince maître de Barcelonne,  
& qui contribua si fort à lui conserver cet-  
te Place lors que les François l'assiégerent en  
1706.

Il convient que la présence de l'Archiduc à l'Armée auroit pû produire quelque avantage, pourvû qu'il eût été suivi de ses troupes; mais que sans ce renfort il auroit été inutile à la Bataille d'Almanza; Il ne convient pas avec les Auteurs du Memoire qu'il resulte, que ce Prince eût fait ob-  
„ ser-

„ ferver une meilleure discipline aux trou-  
„ pes; Car, dit-il, ce Prince comman-  
„ doit en Chef l'année dernière, après qu'il  
„ nous eut joint à Guadalaxara quatre jours  
„ trop tard pour l'intérêt de sa gloire; nos  
„ Generaux se faisoient honneur de com-  
„ mander en vertu de ses Commissions ou  
„ de celles de l'Empereur son Auguste frere;  
„ Cependant quelle discipline observoit  
„ l'Armée? Sa marche étoit tracée par des  
„ incendies, qui nous rendirent odieux dans  
„ toute la Castille, & l'on remarqua que  
„ les Regimens Allemans, Napolitains &  
„ Espagnols, étoient ceux qui commet-  
„ toient les plus grands desordres; jamais  
„ l'on a vû de plus grands pillars & voleurs  
„ de grand chemin que les troupes que  
„ l'Archiduc amena de Catalogne; elles  
„ composoient la plus grande partie des Ma-  
„ rodeurs, & leurs Officiers avoient part au  
„ Gateau: Nos Generaux disoient haute-  
„ ment, qu'en matiere de vols & de bri-  
„ gandage, les Portugais n'étoient que des  
„ Novices auprès des Allemans, des Na-  
„ politains, des Catalans & des Arragonois,  
„ de maniere que nos Anglois & Hollan-  
„ dois étoient des Saints auprès d'eux. Il  
„ conclud de-là, que puis que l'Archiduc  
„ contenoit si mal ses propres troupes, il  
„ n'étoit pas fondé à prétendre de faire ob-  
„ ferver une meilleure discipline aux trou-  
„ pes étrangères; Que si la Reine & ses Al-  
„ liez donnoient à l'Archiduc le Generalat  
„ des troupes en Espagne, comme le Duc  
„ de Savoye l'a presentement en Italie, les  
„ Generaux Anglois ne seroient plus que  
„ des Subalternes.

Cet

Cet Ecrivain Anglois continuant de donner de très-mauvaises idées du Conseil de l'Archiduc, & sur tout du Prince de Liechestein son premier Ministre, grand Maître de sa Maison, & à qui la direction des affaires generalles d'Espagne a été confiée; soutient que ce Ministre a usurpé un certain empire sur l'esprit de son Maître, comme s'il en étoit encore le Gouverneur; il prétend qu'il n'est capable que de l'éducation d'un jeune Prince; qu'il ne sera jamais bon Ministre d'Etat, encore moins habile General; il le turlupine sur son application à faire certains ouvrages mechaniques, où il excelle; & sur l'excès de sa devotion, étant plusieurs heures à genoux devant l'image de la Sainte Vierge ou de quelque autre Saint; il est convenu lui-même ou par foiblesse ou par hypocrisie, qu'il avoit souvent pleuré des heures entieres devant l'image de la Sainte Vierge, pour la prier en faveur de la cause de son Auguste Maître &c.

V. Par tout ce qu'on vient de lire, il est aisé de juger que l'Archiduc & les Espagnols de son parti ne s'accoutument pas de la fierté des Anglois; & que d'un autre côté les Anglois & les Hollandois ne sont pas satisfaits du peu de reconnoissance qu'ils trouvent chez un Allié, qu'ils voudroient rendre absolument dépendant de leurs volontez; il n'y a que le besoin que la Maison d'Autriche a du secours des Anglois & des Hollandois; les vûes de ceux-ci pour étendre leur commerce; & les avantages personnels que la Reine d'Angleterre trouve dans la continuation de la guerre, qui

*Mesintellia  
gence entre  
les Alliez.*

ayent retenu ces trois Puissances différentes dans l'union où nous les voyons encore; chacune d'elles voudroit maîtriser les autres; ainsi il sera difficile que les intérêts opposés de ces Potentats permettent à ces trois têtes, de rester longtems dans le même bonnet.

*Oran prise  
par les Mo-  
res.*

VI. Enfin les Mores après un siege de six mois, & un blocus de plusieurs années contraignirent les Espagnols d'évacuer Oran au mois de Janvier; ces infideles sont redevables de cette conquête à l'habileté des Ingenieurs & des Officiers Anglois que la Reine regnante leur envoya avec de l'Artillerie & beaucoup de munitions de guerre, & à la trahison du Comte de Santa Cruz, qui ayant été chargé de conduire un secours à Oran, se rendit auprès de l'Archiduc, & lui mena deux Galleres avec ce qu'on lui avoit confié. Les infideles ont conduit en esclavage à Algiers les prisonniers Espagnols qu'ils firent pendant le siege avec un Capitaine & 24. soldats qu'ils ont pris dans un petit Fort qui fut envelopé, & qui n'avoit plus de communication avec la Ville; la dureté de cette triste condition, étant en partie attribuée à l'alliance que les Anglois & les Portugais firent il y a deux ans avec les Mores, a augmenté la haine que les Espagnols ont contractée contre ces deux Puissances. Le Marquis de Val de Cennas Gouverneur d'Oran, après avoir tiré de la Place tout ce qui servoit au culte divin, les principaux habitans & leurs meilleurs effets, est revenu en Espagne; il a laissé dans le Fort d'Almarza qui défend le Port de Masalquivir, une Garnison de sept

*Matières du tems.* Avril 1708. 247

sept cens hommes ; qui pourront s'y maintenir encore quelque tems, en attendant qu'on leur envoie du secours. On leur a déjà fait passer celui que Mr. le Cardinal Portocarero donna si genereusement lors du Baptême du jeune Prince des Asturies. \*

A propos de ce Cardinal, Mr. Maugard, si connu par le talent heureux qu'il a pour la Poësie, a fait un Sonnet sur la magnificence que le Cardinal fit éclater à la ceremonie de ce Baptême: il est aussi l'auteur du Sonnet à la gloire de Monseigneur le Duc de Lorraine, qu'on a vû dans l'article second du Journal de Fevrier ; voici celui qui regarde le Prelat Espagnol.

*Quel surprenant éclat frappe, ébloît mes yeux !  
Quel cortège pompeux ! quelle magnificence,  
Suit le long de Madrid une auguste Eminence !  
c'est PORTOCARERO qui paroît dans ces  
lieux.*

*Sonnet  
pour Mr. de  
Portocarero.*

*L'air retentit par tout de mille cris joyeux ;  
Des peuples rassemblez l'inombrable affluence,  
Inonde les saints fonds où brille la presence,  
De l'Oingt qui lave un Prince au monde pre-  
cieux.*

*Toute la Cour ressent le fruit de ses largesses,  
L'Espagne par ruisseau, voit couler ses richesses,  
Que verse ce Pasteur pour le bien de l'Etat.*

*Si l'Iber est ravi d'avoir d'ANJOU pour mai-  
tre,  
Ses fideles Sujets ne doivent pas moins l'être  
De posseder chez eux un si noble Prelat.*

R 2

VII. On

\* Voyez Fevrier pag. 82.

*Secours  
arrivé en  
Catalogne.*

VII. On a eu la confirmation que les Troupes Palatines, & les autres secours embarquez à Vado sur la Côte de Genes pour envoyer en Catalogne, y débarquerent le 28. Janvier au nombre d'environ 7000. hommes, après avoir été prés d'un mois dans ce trajet, & essuyé plusieurs tempêtes; outre ceux qui sont morts dans la route, on a été obligé de mettre 2400. malades dans les Hôpitaux ou dans les Monasteres, en attendant leur guerison: comme ce secours n'est pas suffisant pour mettre l'Archiduc en état de résister aux forces que les deux Couronnes destinent contre lui, il a renouvelé ses instances auprès de l'Empereur son frere, aux Cours d'Angleterre & de Hollande, pour en obtenir de nouveaux. Il est à presumer que la plus grande partie des Troupes qu'on lui enverra cette Campagne, seront detachées de l'Armée d'Italie, nonobstant les vives remontrances que le Duc de Savoye fait pour l'empêcher, à qui les Alliez ont répondu qu'il falloit courir au plus pressé, & qu'il devoit s'estimer heureux, de ce qu'on l'avoit rétabli dans le Piémont, & obligé la France d'évacuer l'Italie; que c'étoit à lui à employer ses forces pour se maintenir cette année en l'état qu'il étoit, & de differer pour un tems les grandes vûes qu'il avoit d'envahir le Dauphiné & la Provence.

*Le Roi d'Espagne fera la campagne contre le Portugal.*

VIII. Tout se dispoisoit à Madrid, (au départ des dernieres lettres que nous en avons reçues,) pour le départ du Roi d'Espagne, qui a resolu de faire la Campagne du Printems; il n'y a pas lieu de douter que ce ne soit contre les Portugais, puis que

que Mr. le Duc d'Orleans commandera en Catalogne : cette resolution & les preparatifs que le Marquis de Bay fait faire en Estramadoure, ont causé de veritables inquietudes à Lisbonne, d'où l'on écrit que le Roi de Portugal a envoyé ordre au Marquis das Minas de ramener incessamment les Troupes qui sont sous son Commandement en Catalogne; on y attend ce retour pour le moins avec autant d'impatience, que l'Archiduchesse destinée pour être Reine de Portugal.

## ARTICLE II.

*Contenant ce qui s'est passé de considerable en FRANCE depuis le mois dernier.*

I. **S**ON Altesse Royale Monsieur le Duc d'Orleans, partit de Paris en chaise de poste le 23. Fevrier pour se rendre à Madrid & de là à l'Armée de Catalogne, pour y commencer de bonne heure la Campagne du Printems. Ce Prince a emporté des lettres de change pour quatre millions huit cens mille livres, qui lui ont été fournies par le Sr. Samuel Bernard, pour payer pendant douze mois les troupes que le Roi entretient en Espagne, sur le pied de quatre cens mille livres tous les mois. Mr. Hariague Tresorier de Mr. le Duc d'Orleans, a aussi accepté des rescriptions pour un million, qui ont été negociées; de maniere que S. A. R. touchera en Espagne pendant dix mois cinquante mille livres par mois de son propre revenu pour les dépenses de sa Maison.

*Mr. d'Orleans, son depart pour l'Espagne.*

II. Le danger où l'Espagne se trouva en

*S. A. R. 1706. lors que les Portugais penetrerent jus-  
porte en Es. ques à Madrid , obligea le Conseil du Roi  
pagne les Bi. Catholique, de le prier de veiller à la feu-  
jours de la reté de sa personne & de celle de la Reine ;  
Couronnere- & en même tems d'envoyer en France les  
fugiez en pierreries de la Couronne pour y être en de-  
France. fût jusques à ce que les affaires eussent chan-  
gé de face. S. M. C. avant de sortir de Ma-  
drit , donna les ordres necessaires pour faire  
passer ces Bijoux en France : Dans la situa-  
tion où sont aujourd'hui les affaires de cet-  
te Monarchie, ce jeune Monarque n'ayant  
plus à craindre de pareilles revolutions, le  
R. T. C. a remis ces pierreries à Mr. le Duc  
d'Orleans pour les porter à Madrid , ce qui  
est une preuve de la confiance des Espagnols  
& de la religieuse corespondance entre les  
deux Couronnes.*

*Mr. de Cha-  
millart se  
demit de la  
Charge de  
Contrôleur  
general des  
Finances.*

III. Mr. de Chamillart s'étant trouvé indisposé au mois de Fevrier, ne put pas se rendre au Conseil du Roi aux heures marquées ; Sa Majesté en ayant demandé le sujet, Elle apprit de la bouche de son Ministre, que l'accablement des affaires concernant la guerre & les Finances, étant l'unique cause de sa maladie, il supplia Sa Majesté d'agréer qu'il se demît entre ses mains de la Charge de Contrôleur general des Finances, dont le seul fardeau est capable d'acabler l'homme le plus versé dans ces sortes d'affaires : Le Roi lui repondit en des termes à faire connoître qu'il étoit très content de ses services ; qu'il auroit souhaité que sa santé lui eût permis de les continuer ; mais que bien loin de vouloir abreger ses jours ou alterer davantage sa santé, Sa Majesté vouloit contribuer à son soulagement, &

en

*Matières du tems* Avril 1708. 251

en même tems Elle nomma à ce glorieux & penible Employ Mr. des Maretz, neveu de feu Mr. de Colbert, Ministre & Secrétaire d'Etat, Contrôleur General des Finances, sous lequel il avoit exercé la principale Intendance des Finances: En consideration des services que Mr. de Chamillart a rendu dans les Finances, Sa M. lui donna une pension de quarante mille livres.

Après la mort de Mr. de Colbert, Mr. des Maretz se retira à une de ses Terres, où il a passé plusieurs années, sans se mêler des affaires publiques; mais depuis environ quatre ans, le Roi trouvant qu'il n'étoit pas juste qu'un homme du merite & de la capacité de Mr. des Maretz ne partageât pas avec plusieurs autres bons Sujets la gloire qu'on acquiert à servir l'Etat, le rapella à la Cour, & lui donna d'abord une des deux Charges de Directeur General des Finances, que Mr. Rouillé du Coudray possédoit auparavant. Le choix que le Roi vient de faire de sa personne pour l'administration des Finances de son Royaume, a été généralement applaudi, même par ceux qui pouvoient aspirer à cet Emploi, ce qui est un solide garant de la haute estime, de la vertu & du merite que chacun reconnoît en Mr. des Maretz.

IV. Le Roi a supprimé les deux Charges de Directeurs Generaux des Finances, dont Mr. d'Armenonville avoit la seconde, à qui le Roi en consideration de ses services, a donné une pension de douze mille livres, avec l'expectative à la premiere place qui viendroit à vaquer dans le Conseil Royal des Finances, & cependant le droit d'y avoir

*Le Roi la  
donne à Mr.  
des Maretz.*

*Directeurs  
des Finances  
supprimez &  
remboursez.*

252 *Journal Historique sur les*  
entrée. Pour le remboursement du prix  
des deux Charges de Directeurs Generaux  
des Finances, qui avoient coûté huit cens  
mille livres chacune, on a obligé les six In-  
tendants des Finances, d'acheter chacun  
deux cens mille livres d'augmentations de  
gages, qui leur produiront annuellement dix  
mille livres, & le Roi a créé un septié-  
me Intendant des Finances en faveur de Mr.  
Poullétier Garde du Tresor Royal, avec in-  
spektion sur les Tresoriers des guerres, &  
sur les Emplois qui les concernent, pour  
laquelle il doit payer huit cens mille livres;  
de maniere que par ces supplémens on trou-  
ve les seize cens mille livres de rembourse-  
ment dûs aux deux Directeurs Generaux  
des Finances, & encore quatre cens mille  
livres au delà, qui entrent dans les Coffres  
du Roi.

*Mr. de  
Montargis  
Garde du  
Tresor Royal.*

V. La promotion de Mr. Poullétier à la  
Charge d'Intendant des Finances, faisant  
vaquer celle de Garde du Tresor Royal,  
dont il étoit pourvû, Mr. de Montargis,  
gendre de Mr. Mansard & l'un des Tresor-  
riers de l'Extraordinaire des guerres, a ob-  
tenu l'agrément du Roi pour l'acheter.

*Arrêt pour  
la diminu-  
tion des espe-  
ces.*

VI. Ceux qui s'étoient flattez d'une pro-  
rogation au prix des especes d'or & d'argent  
en France, fixé pour le premier du mois  
de Mars, se sont trouvez trompez: Elle a  
eu lieu dans toute son étendue; le Louïs  
d'or n'a plus cours dans le Royaume que  
pour treize livres, les piéces de vingt sols que  
pour dix-huit, & celles de dix sols que  
pour neuf sols: Cette diminution a causé  
des pertes si considerables à ceux qui te-  
noient l'argent renfermé dans leurs coffres,

ou

ou qui n'avoient pas occasion de l'employer utilement, que ce sera un puissant motif pour le faire remuer dans les autres diminutions marquées par l'Arrêt du 14. Fevrier: suivant lequel il doit y en avoir une au premier d'Avril, d'un sol par écu, d'un sol par pièce de vingt sols, de six deniers par pièce de dix sols, & de trois deniers sur les pièces de quatre sols: La même diminution doit avoir lieu en Alsace & dans les trois Evêchez. Le même Arrêt porte qu'au premier jour de Mai, les pièces de vingt sols, ne seront plus reçues que pour seize sols, les pièces de dix sols que pour huit, & les pièces de quatre sols trois deniers que pour quatre sols: Cette dernière diminution ne touche point au cours des Louïs d'or ni des écus, qui restent fixez à treize livres le Louïs d'or & les écus à trois livres dix sols; mais le Roi se réserve de regler ci-après les autres diminutions; ce qui pourra encore surprendre les usuriers des especes d'or & d'argent, comme les récoltes abondantes surprennent ceux qui ferment leurs caves & leurs greniers dans les années steriles.

Quelque bruit qu'on repande dans les Païs étrangers, de la rareté de l'argent en France, il est certain qu'il y en a suffisamment, pour subvenir aux besoins de l'État, & pour rendre le commerce florissant, si certains particuliers, en imitant le mauvais économe de l'Évangile, n'enterroient pas les talents que Dieu & la fortune leur a mis entre les mains, pour les faire valoir; avec cette différence, que celui-là n'y étoit poussé que par nonchalance, & que ceux-ci le font par des vûës d'avarice & d'interêt, afin de profiter de la nécessité

ceffité du tems ; une preuve de cette verité, qu'il y a beaucoup d'argent en France, c'est qu'on ne voyoit presque plus dans le Royaume depuis quelques mois, ni piéces de vingt sols, ni piéces de dix sols, quoi que ce fût des especes fabriquées depuis peu, & qui par consequent n'étoient pas sorties du Royaume ; cette steilité a duré jusques au 27. ou 28. de Fevrier ; mais comme l'on ne vit paroître aucun Arrêt qui prorogeât la diminution de ces especes fixée au premier Mars, on eut lieu d'être surpris, que la seule Ville de Paris produisit en deux jours de tems plus de dix-huit millions en piéces de vingt sols ou de dix sols au Tresor Royal, à la Caisse d'emprunt, aux Receptes des Fermes & des Gabelles, ou dans les autres Bureaux établis par le Roi, pour y recevoir ces especes en emprunt ou en payement : on peut juger de là, ( par proportion des autres Villes & Provinces du Royaume ) s'il n'y a pas encore beaucoup d'argent en France : A la verité il n'est pas également partagé parmi le peuple, & l'on convient que bien des gens en ont peu on point du tout, pendant que d'autres en ayant beaucoup plus qu'ils ne meritent, n'en font pas l'usage qu'ils devroient.

*Arrêt pour  
les Billets de  
Monnoye.*

VII. Le premier Arrêt rendu au Conseil d'Etat du Roi, le 25. Fevrier, au rapport de Mr. des Maretz, nouveau Contrôleur General des Finances, porte un nouveau Reglement touchant les payemens qui doivent être faits en argent & en Billets de Monnoye ; Il est dit par cet Arrêt, que les Tresoriers, Fermiers, Receveurs, Entrepreneurs des fournitures des Armées du Roi, les  
Mar-

*Matières du tems.* Avril 1708. 255.

„ Marchands, Négocians, Banquiers & au-  
„ tres, ayans exposé que ceux à qui ils  
„ faisoient des payemens souhaiteroient de  
„ recevoir en payement de leurs dettes,  
„ pour plus du quart en Billets de Mon-  
„ noye, ils demandoient que cela leur fût  
„ permis, nonobstant ce qui est porté par  
„ l'Arrêt du 29. Octobre; le Roi faisant  
„ droit à leur requisition permet à ses Su-  
„ jets de recevoir dans les payemens qui  
„ leur seront faits, plus d'un quart en Bil-  
„ lets de Monnoye, en sorte *neanmoins*  
„ qu'ils ne puissent pas être contraints d'en  
„ recevoir une plus grande quantité, si bon  
„ ne leur semble; Sa Majesté leur permet  
„ aussi de stipuler dans les Billets, Promesses,  
„ Lettres de change, Contrats, Obligations &  
„ autres Actes, les especes d'or & d'argent pour  
„ leur payement, en plus grande quantité que  
„ les trois quarts, & ordonne que les payemens  
„ soient faits dans les termes convenus.

On remarque dans cet Arrêt de nouvel-  
les preuves de la justice ordinaire du Roi;  
les gens d'affaires ont supposé, *que plusieurs*  
*particuliers souhaiteroient de recevoir des bil-*  
*lets de Monoye, en plus grande quantité que*  
*le quart de leur dette*; ils n'avoient pas besoin  
de permission pour cela; mais les débiteurs  
vouloient avoir un Arrêt qui autorisât leur  
conduite dans cette occasion, laquelle sans  
cela auroit été contraire aux dispositions de  
l'Arrêt du 29. Octobre; Sa M. permet donc  
de recevoir, *si bon semble aux Créanciers*,  
les billets de Monoye au de-là du quart de  
ce qui leur est dû; mais elle défend en mê-  
me-tems, *de les contraindre d'en prendre au*  
*de-là.* Sur ce pied-là les Banquiers & les  
Mar-

Marchands, sur qui les lettres de change seront tirées, ne pourront pas se dispenser, *se bon semble aux porteurs*, de payer les trois quarts en especes; mais les Tresoriers & gens d'affaires, qui ne payent que sur des rescriptions, pourront renvoyer ceux qui ne voudront pas prendre des billets de Monoye au de là du quart, jusques à ce qu'ils aient suffisamment des especes dans leurs Caisses, ce qui differera les payemens de quelques parties prenantes, dont les affaires particulieres s'accommoderoient beaucoup mieux d'argent comptant, que de billets de Monoye, quelques bons qu'ils soient.

*Nouveau  
Archevêque  
d'Aix.*

VIII. Comme nous n'eûmes occasion le mois dernier que de parler superficiellement des Prelats que le Roi venoit de nommer à l'Archevêché d'Aix, & à l'Evêché de Marseille, on fera sans doute bien aise de trouver ici quelques remarques sur leur Maison. Nous observerons d'abord, que quoi que l'Archevêché d'Aix ne raporte qu'environ 40000. livres de rente, il a autrefois été rempli par les freres des Cardinaux de Richelieu & de Mazarin: Les Archevêques d'Aix sont Procureurs nez de Provence, & Présidens perpetuels des Etats: au lieu que l'Archevêque de Narbonne, n'a d'autorité que pendant la tenuë des mêmes Etats.

Le Prelat qui vient de passer de l'Evêché de Marseille à l'Archevêché d'Aix, est de la Maison des Comtes de Vintimille & de Marseille, issus des Marquis d'Ivrée, Rois d'Italie: cette Maison est presentement connue sous le nom de Comtes du Luc; le Comte du Luc, Chef de cette branche, & frere aîné de Mr. l'Archevêque d'Aix, est Lieutenant

*Matières du tems.* Avril 1708. 257

de Roi de Provence, au département de Marseille; l'Oncle de ces Messieurs avoit été Evêque de Digne, & ensuite de Toulon, qui dans son tems fut un des ornemens de l'Eglise Gallicane, tant par sa vertu que par son mérite, dont il donna des preuves éclatantes dans plusieurs occasions. Il y a une autre branche dans cette Maison, qui a pour Chef Messire Pierre - François - Jhacinte de Vintimille, Comte de Marseille &c. qui a épousé Dame Jeanne Elisabeth Blondel, fille de Messire François Blondel, Seigneur de Fissonne, Intendant des Bâtimens de France, Secrétaire du Roi, qui est un des plus sçavans hommes de ce tems.

IX. Mr. l'Abbé de Poudenx, Agent général du Clergé de France, qui va remplir le Siege vaquant de Marseille, est neveu de l'Evêque de Tarbes, frere de l'Intendant général de la Marine, & du Supérieur du Séminaire de St. Sulpice d'Orleans; leur Maison est une des plus anciennes du Bearn.

*Evêque de  
Marseille.*

X. Pendant que tous les imprimez de Hollande endormoient, (pour ainsi dire,) les Alliez sur les misères de la Cour de France, qu'ils publioient si dénüée d'argent, qu'il lui étoit impossible de rien entreprendre, pas même de défendre ses frontieres, nous venons de voir cette Couronne former un dessein qui n'est pas moins glorieux que surprenant; il a pourtant falu des sommes immenses pour l'entreprendre, & nous ne voyons pas que cette Couronne necessiteuse ait été obligée d'aller mandier des secours ni des emprunts chez aucune Puissance étrangere. C'est sans doute sur la foi de ces nouvelles publiques, que les Cours d'Angle-

*Les Gazettes de Hollande abusent les Alliez.*

gleterre & de la Haye n'ont pris aucune precaution pour s'opposer à l'armement naval qu'on faisoit à Dunkerque, ne l'ayant envisagé que comme le travail de quelques armateurs, qui avoient dessein de courir les mers pour troubler leur Commerce; il faut convenir que depuis quelques années, l'ignorance ou la partialité outrée de ces novellistes étrangers, & de ceux qui leur ajoûtent foi, ont beaucoup mieux servi la France qu'ils ne le prétendoient; car à mesure qu'ils publioient sa ruine, sa misere & sa décadence, les Puissances liguées contre elle, faisoient de plus foibles efforts, parce qu'on se flattoit qu'elle tomberoit bien-tôt sous son propre poids, ou que des forces mediocres suffiroient pour achever de l'accabler.

XI. Cet armement de Dunkerque a été *Armement de Dunkerque commandé par Mr. de Fourbin.* executé avec des dispositions si secretes, que quoi qu'on le fit à la vûe des Troupes alliées qui sont dans les Villes de la Flandre Espagnole, les Hollandois & les Anglois n'en ont été informez que lors que la Flote a été sur le point de mettre à la voile. Elle est composée de huit gros Vaisseaux, 24. Fregates, 70. Barques longues ou autres Bâtimens de transport, & de plusieurs Armateurs, le tout commandé par Mr. le Chevalier de Fourbin. Il y a une circonstance à remarquer; c'est que la plus grande partie de ces Bâtimens sont du nombre de ceux que les François ont enlevé aux Anglois & aux Hollandois la Campagne dernière.

Le dessein de la France n'est pas d'agrandir ses conquêtes, en s'emparant du bien

bien d'autrui, encore moins d'aller detroner des Souverains legitimes ; Elle est animée d'un motif plus genereux & plus Chrétien ; c'est de seconder & d'appuyer le dessein que les Ecoffois ont formé d'appeler sur le Trône l'unique Prince qui leur reste de la race de leurs anciens Rois, & de lui rendre la Couronne, qui avoit injustement été ravie à son pere. Ce n'est pas la France qui force les Ecoffois à rétablir leur Roi Jacques VIII. Ce sont les Ecoffois qui ont envoyé secretement plusieurs Milords en France pour supplier Sa M. T. C. de leur rendre un Prince qui leur appartient, & que la Providence avoit mis en dépôt entre les mains de Sa Majesté. Ces Seigneurs assûrerent le jeune Roi au nom de toute leur Nation, qu'il pouvoit passer en toute sûreté dans son ancien Royaume, que tout y étoit disposé à le recevoir à bras ouverts, & qu'ils offroient de rester en otage en France, pour répondre de leur tête, du succès de l'entreprise, de la sûreté de sa personne, & de celle des Troupes qui l'accompagneroient.

Pendant qu'on dispoit l'armement à Dunkerque, Mr. le Chevalier de Nangis, Capitaine de Vaisseaux, fut envoyé secretement à Edimbourg avec des lettres de créance & des instructions pour reconnoître la disposition de la Noblesse & du peuple ; il y fut reçu avec des marques de joye & de distinction, qui lui confirmerent le zèle des Ecoffois pour leur Prince ; il remit entre les mains des principaux Seigneurs, beaucoup de munitions de guerre & des armes pour dix mille hommes qu'il avoit  
sur

*Seigneurs  
Ecoffois  
viennent en  
France pour  
demander  
leur Roi.*

sur son bord, en attendant l'arrivée du Prince; les Seigneurs avec qui il conféra, l'assurèrent que dès que le jeune Roi y seroit débarqué, il pouvoit s'assurer d'avoir trente mille Eccois qui prendront les armes pour son service, & lui donnerent deux nouveaux Députez pour complimenter Sa M. au nom de la Nation, lors qu'elle seroit arrivée à Dunkerque.

*Le Roi Jacques part de St. Germain pour passer en Ecôsse.*

XII. Le Roi Jacques, huitième du nom en Ecôsse, & troisième en Angleterre, qui aura vingt ans accomplis le 19. Juin prochain, ayant pris congé du Roi & de toute la Cour, partit de St. Germain en chaise de poste le sept Mars à six heures & un quart du matin, accompagné seulement de Milord Midelton, de deux Gentilshommes de sa Maison, & de deux Valets de Chambre; les Marechauffées avoient été postées sur sa route pour l'escorter jusques à Dunkerque, où il arriva le neuf Mars à midi.

Le jour avant son départ, le Roi fut à St. Germain lui souhaiter un heureux voyage, & en l'embrassant, Sa M. l'assura qu'il ne l'abandonneroit jamais, & lui fit présent d'une Cassette, dans laquelle il y avoit neuf cens mille livres en or, outre la vaisselle d'or, d'argent, les habits & le linge que Sa M. avoit envoyé à Dunkerque pour son usage. Le jeune Prince répondit avec des termes d'une véritable reconnaissance; SIRE, les Princes de ma Maison ont toujours éprouvé dans la plus grande infortune, l'avantage qu'il y a d'être unis d'amitié avec la puissante Couronne de France; mais ceux qui ont vû pendant le long & glorieux Regne de

V.

» V. M. ont ressenti, (moi principalement) *Son dis-*  
» la force de cette verité avec plus d'effi- *cours au Roi.*  
» cace. Je promets aussi devant Dieu de  
» ne jamais oublier les obligations que j'ai  
» à V. M. & ce que je dois à tout son  
» Royaume.

La Reine d'Angleterre sa mere qui avoit *Les adieux*  
fait quelques épargnes de la pension qu'elle *de la Reine*  
reçoit de la Cour de France, lui donna *sa mere.*  
quarante mille Louis d'or en especes, &  
pour deux cens quatre-vingt mille livres de  
Bijoux qu'elle avoit sauvé, lors qu'elle fut  
contrainte d'abandonner le Trône d'An-  
gleterre; cette Princesse lui dit, en les lui  
remettant en main. „ Mon fils vous êtes  
„ ce que j'ai pû sauver de plus précieux  
„ du Trône infortuné où j'avois été pla-  
„ cée, & sur lequel vous avez pris naissan-  
„ ce; mais voilà encore quelques pierres  
„ que la fureur des persecuteurs de naturez  
„ du feu Roi vôtre pere, n'eurent pas le  
„ tems de me ravir.

Tous ceux qui furent presens aux derniers *Ceux de la*  
adieux que ce Prince fit à la Princesse *Princesse sa*  
d'Angleterre sa sœur, ne purent pas s'em- *sœur.*  
pêcher de repandre des larmes avec eux ;  
cette Princesse qui est une des plus belles  
& des plus spirituelles de l'Europe, lui dit  
„ pour dernieres paroles: Monsieur, je  
„ n'ignore pas ce que je vous dois comme  
„ à mon Roi; cependant me croyant per-  
„ mis de vous parler comme à mon frere,  
„ je me vois obligée de vous dire, que  
„ dans cette occasion vous devez rassem-  
„ bler en vous toutes les vertus de nos An-  
„ cêtres, & que vous devez vaincre ou  
„ mourir.

Le Roi a nommé douze Bataillons François pour accompagner ce Prince, dont nous joindrons ici la liste & le nom des Colonels, après avoir remarqué qu'on a payé comptant tout ce qui étoit dû d'arrages aux Officiers; qu'on a donné 1500. livres de gratification aux Colonels, 900. aux Lieutenants Colonels & aux Majors; 600. aux Capitaines, 400. aux Lieutenans & aux autres Officiers à proportion.

<i>Bataillons.</i>	<i>Colonels.</i>
2. Bearn.	Montendre,
2. Boisfermé.	Boisfermé.
2. Agenois.	Meuse.
2. Auxerrois.	d'Anfreville.
2. Boulonnois.	Crecy.
2. Luxembourg.	Mauroy,

On nomme parmi les Officiers Généraux, Mrs. de Gacé, de la Motte, de Vibrai, de Ruffé, de Levy, de Schelton, Dorington, Richard, Hamilton, & quelques autres: On est encore incertain si Monsieur de Gacé sera de cette expedition, à cause de son grand âge; C'est à la priere des Ecois qu'on n'y envoie point de troupes étrangères de celles qui servent en France; parce que cette nation veut avoir seule la gloire de rétablir son Roi.

Il faut encore remarquer que le jeune Roi d'Ecosse a déclaré aux Seigneurs de sa suite, que pendant le voyage il ne vouloit être nommé que le *Chevalier de St. George*, & qu'on lui feroit plaisir de ne lui donner le titre de *Roi* qu'après son débarquement; Après le depart de ce Prince, le Roi fit di-

*Matières du sens.* Avril 1708. 263

te au Chancelier d'Ecosse, & aux autres Seigneurs de la même nation, qui vouloient rester en otage en France, qu'ils pouvoient se retirer quand ils voudroient; que S. M. se contentoit de leur parole; qu'Elle n'ignoroit pas combien la Noblesse Ecoissoise en étoit jalouse; Ils furent si charmez de cette generosité & de cette confiance, qu'ils n'out pas voulu en abuser; ils se sont contentez d'en informer par lettres leurs compatriotes. Comme nous finisson cet article, nous aprenons que ce Monarque s'est embarqué à Dunkerque, & mit à la voile le 17. de ce mois avec toute la Flotte & les troupes de transport &c. en sorte que ce jour là, on la perdit de vuë; nous voilà sans doute, à la veille de quelque grand événement.

### ARTICLE III.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considerable en ITALIE depuis le mois dernier.*

I. **U**N Gentilhomme Romain, muet de naissance, fut assassiné à coups de poignard le neuf Février, dans une rue aboutissant à la Place Navonne; on en accuse un de ses parents, parce qu'il avoit conçu quelque jalousie contre lui; de ce qu'il alloit souvent jouer aux échets avec son Epouse. Si veritablement ce malheur lui est arrivé pour quelque intrigue de galanterie, on peut assurer qu'il ne se l'est pas attiré par l'imprudance de se vanter de sa bonne fortune, comme font beaucoup d'autres, & il me semble qu'on pourroit très justement lui appliquer une Epitaphe que j'ai lûe dans un des ouvrages de St. Evremont.

*Gentilhomme muet assassiné.*

*Ici repose en ce Tombeau ,  
 Un Amant qui fût assés beau ;  
 Sa Maîtresse en est affligée ,  
 Et merite d'être estimée ,  
 D'avoir un si juste regret ;  
 Car de tous ceux qui l'ont aimée ,  
 C'étoit l'Amant le plus secret.*

*Plaintes  
 du Cardinal  
 Barberin.*

II. Le Cardinal Barberin, ayant appris que le Comte de Thaurin avoit fait saisir plusieurs fiefs de sa Maison, sous pretexte que le Prince de Palestrine refusoit de reconnoître l'Archiduc, a représenté que ces biens lui appartenoient comme à l'ainé de la Maison, & qu'ils n'étoient pas compris dans le Fidei commis ou substitution du Pape Urbain VIII. mais ne pouvant obtenir aucune satisfaction du Vice-Roi de Naples, cette Eminence a envoyé un exprés à Barcelonne, pour demander justice à l'Archiduc, apuyé du credit & des recommandations des Duc de Savoye & de Modene.

*Les Napo-  
 litains refu-  
 sent le pain  
 aux Soldats  
 Allemans.*

III. Les Magistrats ou Commissaires qu'on nomme de *l'abondance* à Naples, ne pouvoit pas trouver le bled nécessaire pour la subsistance du peuple, parce que la nécessité & la rareté des grains augmente chaque jour, allerent declarer au Comte de Thaurin le 23. Janvier, que la Ville ne pouvoit plus fournir le pain de munition aux Soldats de la Garnison; que même pour ne pas precipiter la famine dont on est menacé, ils supplient le Vice-Roi, de faire sortir de la ville une partie de ces troupes, pour les envoyer en Calabre ou dans les autres Provinces, où la rareté des grains n'étoit pas si grande. Le Comte

Comte de Thaur leur repondit d'une maniere fort fiere, accompagnée de menaces ;

„ Quoi ! Messieurs, avez-vous appelé les  
„ Allemans dans vôtre ville pour les y lais-  
„ ser mourir de faim ? je pardonne la hardies-  
„ se & l'insolence de vôtre proposition ;  
„ mais je vous declare en même tems, que  
„ je prétens que le pain des Soldats soit  
„ priviligié à celui des Bourgeois ; que si la  
„ ville manque un seul jour de le leur four-  
„ nir, je vous ferai pendre les premiers ; je  
„ ferai punir severement les mutins, dont je  
„ m'aperçois qu'il y en a un affés grand nom-  
„ bre dans Naples : vous devez-vous atten-  
„ dre qu'au moindre mouvement de revol-  
„ te, la ville sera pillée & saccagée, je vous  
„ en donne ma parole d'honneur, & je vous  
„ la tiendrai.

*Reponse  
menaçante  
du Comte de  
Thaur.*

Cette menace ayant été communiquée au Conseil de ville, elle se rependit en même tems parmi le peuple, ce qui l'irrita de telle sorte, que dans ses discours il ne gardoit plus aucun respect pour les Puissances auxquelles il doit être soumis ; Comme l'Elû du peuple apprehenda quelque sedition, il voulut la prevenir ; sa prudence & sa politique lui suggererent de faire charger un chariot de pain, orné de Guirlandes, où l'on lisoit plusieurs devises à l'honneur de l'Archiduc & du Comte de Thaur ; ce chariot accompagné de plusieurs instruments de Musique, fût promené par toute la ville, & s'étant arrêté dans la place publique, le pain fut donné au pillage au menu peuple ; mais comme les Soldats Allemans voulurent s'y mêler, pour profiter du butin, il y eut quelques hommes étouffez & beaucoup de blessés.

*Pluies de  
sang.*

IV. Quelques jours auparavant, (c'étoit le douze Janvier) le peuple de Naples fut fort consterné, de ce qu'après des éclairs & des tonnerres épouvantables, il tomba tout le matin une pluye rouge comme du sang; Il auroit été à souhaiter pour les Napolitains, que cette pluye eût été semblable à celle qui tomba du Ciel au mois de Mars de l'année de J. C. 279. sous le Regne de Probus; Car l'Armée de ce Prince, étant sur le point de périr par la famine, il plut une si grande abondance de bled, qu'on en ramassa dans le Camp une quantité suffisante pour rassasier l'Armée, & pour en remplir les Magasins, dont le pain fut trouvé excellent.

*Pluies de  
bled.*

*Pluies de  
Laine.*

Mezerai, qui raconte ce fait miraculeux, a fait mention d'un autre qui n'est pas moins surprenant; il dit que sous le Regne de Valentinian, en 367. il tomba dans le País d'Artois, une pluye de Laine fort abondante, qu'on en garde à Arras avec grande veneration, que le vulgaire considère encore aujourd'hui comme une precieuse Relique, sans que ceux qui en sont les depositaires, se soient mis en état de dissiper des sentimens si abusifs; il seroit inutile d'en alleguer la raison puis que chacun la prévoit.

*Don gra-  
tuit.*

*Gages des  
Officiers re-  
çus.*

V. De quatre cens mille Ducats que le Comte de Thaur demande au Royaume de Naples pour le don gratuit qu'on veut qu'ils payent à l'Archiduc, on n'en a encore pû exiger que douze mille, encore a-t'il falu les emprunter de la bourse des plus riches Seigneurs, qui sont employés sous le nouveau Gouvernement. Outre cette somme

*Matières du tems.* Avril 1708. 267

me le Vice-Roi demande encore au Collateral quarante huit mille Ducats d'or, pour payer les Troupes Imperiales qui sont dans le Royaume de Naples, mais comm cet argent ne pouvoit pas être si tôt prêt, le Comte de Thaur, a ordonné de retenir les gages ou apointemens des Ministres & Officiers du Gouvernement: on peut bien croire qu'un pareil ordre a causé beaucoup de mécontentement.

VI. Le Grand Duc de Toscane, est toujours fort persecuté par le Comte de Castebarco, Commissaire General des guerres de l'Empereur en Italie, qui lui demande de la part de Sa Majesté Imperiale, cinq cens mille Pistolles de contributions, pour vingt années, à raison de vingt cinq mille Pistolles par an; & comme par la distribution qu'on en a faite, on a compris les Ecclesiastiques de la Toscane, pour cent cinquante mille Pistoles, ceux-ci refusent d'y contribuer, prétendant que les privileges & les immunités de l'Eglise les en exemptent, & qu'ils ne sont sujets de contribuer à aucune dépense, à moins que ce ne soit à l'entretien de leurs Eglises, à la nourriture des pauvres dans un tems de calamité, & à défendre les Etats de leur Souverain, au cas qu'ils fussent attaquez par quelque ennemi: Ils alleguent plusieurs raisons pour faire connoître que l'Empereur n'a nul droit de demander cette somme à la Toscane: ils en ont même porté leurs plaintes à la Cour de Rome; mais tous les mouvemens qu'ils se donnent ne les mettront pas à couvert des executions militaires dont ils sont menacés; auxquelles on destine les Brande-

*Contribu-  
tions deman-  
dées au  
Grand Duc  
de Toscane.*

bourgeois, & les autres Troupes Protestantes, qui sont presentement en Italie, comme les plus propres à mépriser les menaces de la Cour de Rome, au cas qu'elle épousât la défense de ces Ecclesiastiques.

## ARTICLE IV.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considerable en SUISSE depuis le mois dernier.*

*Maxime du Cardinal Mazarin.*

I. **U**N des principales maximes du Cardinal de Mazarin, (le plus habile politique & le plus grand genie pour la negociation que le dernier siecle ait produit,) c'étoit que le tems & le monde ayant des revolutions qui paroissent insurmontables, il n'avoit jamais trouvé de moyen plus assuré pour en lever toutes les difficultez, que de les abandonner pour un tems à leur propre poids, persuadé qu'il étoit qu'après avoir fait leur circuit naturel, elles s'aplaniroient d'elles mêmes. Cette maxime convient assés avec celle qui dit, que qui ne sçait pas dissimuler, n'est pas propre à regner: mais laissons à d'autres l'application de cette pensée, qui peut convenir à bien des sujets, & voyons la situation où se trouve presentement l'affaire de Neuchâtel, qui depuis quelques mois a été un des sujets de l'attention publique.

*Mémoire de Mr. Stanian au Canton de Berne.*

II. Dans le tems qu'on croyoit cette affaire comme terminée par les mesures que tous les Cantons avoient prises, pour faire agréer au Roi T. C. un projet de Neutralité dressé dans la Diette de Bade; Mr. Stanian Envoyé Extraordinaire, de la Cour d'Angleterre, n'oublia rien pour traverser les

les dispositions qu'on voyoit à affermir la tranquillité du Corps Helvetique, & le repos de Neuchâtel: Ce fut dans cette vûe que le 6. Fevrier, (c'est-à-dire lors qu'on attendoit la ratification des Cantons du Traité arrêté & signé dans la Diette,) ce Ministre presenta au Canton de Berne le mémoire suivant.

MAGNIFIQUES ET PUISSANS SEIGNEURS,  
LA Reine de la Grande Bretagne, ma Souveraine, ayant été informée des menaces de la France contre le Comté de Neuchâtel, & des preparatifs qu'elle faisoit pour les mettre à exécution. Sa M. m'a envoyé ses ordres en date du 17. du mois passé, pour vous faire sçavoir qu'en conformité de ses engagements avec Sa M. le Roi de Prusse, pour soutenir son droit sur Neuchâtel, & en conséquence de son attention à tout ce qui peut procurer vôtre sûreté, Elle est prête à entrer dans toutes les mesures qui seront jugées nécessaires pour cette fin, & particulièrement en cas que la France attaque la Principauté de Neuchâtel; *que Sa M. veut bien donner de tels subsides pour fournir aux fraix de cette guerre & autres secours que le cas pourroit demander; & pour cet effet Elle m'a donné ses ordres d'entrer en traité, pour convenir en cas d'attaque, des moyens que l'on jugera à propos, pour repousser la force par la force, & pour assurer audit Roi de Prusse la possession d'un bien qui lui est si legitiment acquis; comme aussi pour vous mettre en état de pouvoir soutenir & conserver vos frontieres.* \*

J'ai

\* *La Reine ni son Ministre ne prévoyoit pas, lors de ces offres, la revolution d'Ecosse.*

J'ai crû Magnifiques Seigneurs, que je ne devois point tarder à vous communiquer ces ordres de la Reine, afin qu'en faisant là-dessus les reflexions convenables, selon vôtre prudence accoûtumée, vous soyez encouragez à soutenir d'aurant mieux les droits de vos Combourgeois, & à mettre leur País à couvert de toute insulte. Je prie Dieu qu'il vous comble de ses benedictions les plus precieuses.

*Signé* A. STANIAN, A Berne le 6. Fevrier 1708.

III. Si l'on demande d'où vient que le Ministre d'Angleterre s'adresse uniquement au Canton de Berne, dans une affaire qui regardoit naturellement tout le Corps Helvetique, & pourquoi il offre à ce Canton, de la part de la Reine sa Maîtresse, des subsides pour fournir aux fraix d'une guerre imaginaire, dans le tems que les XIII. Cantons sont assemblez en Diette generale; qu'ils avoient réglé & convenu tout ce qui étoit necessaire au repos de Neuchâtel, & qu'enfin la Suisse ne craignoit aucun trouble de la part de la Couronne de France? On repondra que Mr. Stanian étoit trop habill'e homme, pour ne pas distinguer l'inclination naturelle, que la plus grande partie des Cantons ont pour le repos & la tranquillité, tant auedans qu'au dehors de leur République, d'avec la partialité ouverte que les Bernois ont fait paroître depuis quelques années, en faveur de tout ce qui porte le titre *d'ennemis de la France*; que d'ailleurs la Reine d'Anglerr, a un trop grande intérêt, de fomenter des divisions dans l'Europe pour s'affermir sur le Trône, & établir son pouvoir despotique sur ses Sujets,

jets, pour ne pas profiter de la disposition où elle trouvoit le Canton de Berne, d'allumer une guerre civile, au milieu de la Suisse; quand ce ne seroit que dans la vûë d'aneantir le pouvoir & le credit des Cantons Catholiques, dont la Religion les lie d'intérêt avec les Cours de Rome & de France. Ce Ministre, dis-je, étoit persuadé, que s'il avoit présenté ce Mémoire au Corps Helvétique en general, il n'en auroit recueilli d'autre fruit qu'un remerciement des offres de sa Maîtresse, en la suppliant de conserver ses bonnes intentions pour une occasion plus nécessaire & plus convenable, & qu'on lui auroit fait connoître une vérité, (qu'il n'ignoroit pas,) qui étoit que la France venoit de donner de nouvelles sûretés, qu'elle n'avoit nul dessein d'inquiéter aucun des Cantons, & qu'elle persistoit dans l'étroite observation du Traité de Paix perpetuelle, & celui de Neutralité signé en 1702.

IV. Berne plus puissant & moins pacifique qu'aucun des autres Cantons, flatté des promesses de la Reine d'Angleterre, commença par desavoüer ce que ses Deputez avoient arrêté & signé à la Diette de Bade, qui avoit déjà été ratifié par la plupart des autres Cantons, dont les copies en avoient même été remises à Mr. le Marquis de Puy-sieulx; Berne, dis-je, fit des changemens très-essentiels à ce nouveau projet, pour avoir occasion de ne pas le ratifier; & comme cela arriva aux derniers jours de l'Assemblée, la Diette se sépara sans avoir pu mettre la dernière main à ce resultat, après une séance d'un mois; cependant comme la Cour de France avoit déjà renvoyé dans leurs

*Berne refuse de ratifier les résolutions de la Diette generale.*

leurs quartiers, les troupes qui avoient marché d'Alsace vers la Franche-Comté, les choses restèrent sur cette frontière dans l'état qu'elles étoient; ainsi l'on peut dire qu'il n'a pas tenu au Ministre d'Angleterre, ni au Canton de Berne, si l'on n'a pas commis quelque acte d'hostilité en ce Pais-là; comme la France a déjà par de-vers elle, la garantie de la plupart des Cantons, que les Alliés ne se serviroient point de la Principauté de Neuchâtel, pour porter la guerre dans les Provinces du Royaume, il y a lieu de croire qu'elle mettra (dans cette occasion) en pratique la maxime dont nous avons parlé au commencement de cet Article, & qu'elle abandonnera pour un tems les difficultés du Canton de Berne à leur propre poids, qui sans doute après un certain circuit s'aplaniront d'elles-mêmes, nonobstant les mauvaises intentions de ses ennemis. Voici quel est le projet de Neutralité consenti par tous les Cantons, & remis à l'Ambassadeur de France, pour être envoyé au Roi son Maître, sur lequel les esprits désintéressés jugeront, si le Canton de Berne, par rapport à la gloire & à l'intérêt du Corps Helvétique, pouvoit en refuser la ratification, sans manifester sa partialité à seconder le genie remuant qui domine depuis quelque tems dans la Cour d'Angleterre. Cette expression, quelque significative qu'elle soit, me doit être permise, & doit trouver place dans la vérité de l'histoire du tems.

*Projet de  
Neutralité  
pour Neu-  
châtel.*

**T**ous les loüables Cantons ayans appris, que le Comté de Neuchâtel & ses dépendances étoient tombez dans la disgrâce de S. M.  
T. C.

T. C. à cause de l'affaire de la succession, & que là-dessus les choses s'étoient tournées d'une manière, que le Louïable Corps Helvetique craint, non sans raison, qu'à cette occasion, le repos de la Suisse, (par la grace de Dieu conservé jusqu'ici) ne souffre aussi quelque atteinte; c'est pourquoi Messieurs les Deputez de tous les Louïables Cantons & Co-Alliez, se sont assemblez ici pour songer à tous les moyens convenables, pour conserver ledit repos en son entier. Et comme ils se sont souvenus, que Sadite Majesté a donné à entendre plusieurs fois, que bien loin d'envier le repos aux Louïables Cantons, Elle étoit prête à détournier tout ce qui pourroit le troubler, Messieurs les Deputez susdits en considerant qu'un feu si proche n'embrasât aussi les Louïables Cantons mêmes, prient très-affectueusement Son Excellence Mr. le Marquis de Puyfieux Ambassadeur Extraordinaire de France, qu'il lui plaise d'employer ses puissans offices auprès de Sa M. T. Ch. en sorte que le Louïable Corps Helvetique puisse continuer de jouir sans trouble, du repos dont il a jouï jusqu'à present; & qu'il plaise très-benignement à Sadite M. de laisser (à sa consideration,) comme par le passé, le Commerce libre & ouvert au Comté de Neuchâtel & à ses dépendances.

En échange, les Louïables Cantons auront à cœur d'obtenir au lieu requis, la sûreté reciproquement requise, afin que par Neuchâtel & ses dépendances, l'on n'entreprenne rien de contraire, directement ni indirectement, contre le País de la France. Bien entendu, que les Louïables Cantons ne veulent préjudicier par-là en rien, ni à eux mêmes en general, ni à celui d'Uri. ni à qui que ce puisse être dans  
les

274 *Journal Historique sur les*  
les droits, prétentions & compétence respecti-  
ve, qu'ils ont eu & ont encore sur & envers  
Neuchâtel & ses dépendances. Dressé à Ba-  
de &c.

*Addition  
proposée par  
les Bernois.*

V. Ce projet fut ratifié par la plupart des Cantons, les autres promirent d'envoyer leur ratification à Mr. l'Ambassadeur de France à Sauleure; Lors qu'on attendoit celle du Canton de Berne le onze Février, qui étoit le jour de la clôture de la Diette de Bade, on fut surpris d'y recevoir de la part de ce Canton une addition suggerée pour empêcher l'effet de ce projet; les Bernois proposerent d'y ajouter; *Que la Principauté de Neuchâtel faisoit une partie de la Suisse, & qu'ainsi Elle devoit jouir d'une exacte Neutralité, conjointement avec le reste du Pais en vertu de la paix perpetuelle que le Corps Helvetique avoit avec la France.* Cette proposition parut hors d'œuvres & si nouvelle, qu'aucun des Cantons ne voulut l'approuver; L'Assemblée jugea que c'étoit de nouveaux incidents pour rendre infructueuse la deliberation qui avoit été prise d'une commune voix, puis que Neuchâtel avoit toujours été considéré comme Province Souveraine alliée de la Suisse; mais non pas dépendante; en effet dans les guerres que les Suisses ont eu soit au dehors soit au dedans de leur Pais, les Neuchâtelois n'y ont jamais contribué, à moins que ce n'ait été en qualité d'Alliez; D'ailleurs si cette Principauté faisoit partie du Corps Helvetique; étant Souveraine, ( qualité que personne ne lui dispute, ) elle auroit sans doute envoyé ses Deputez aux Diettes Generalles, & au-  
roit

roit eu part aux droits honorifiques d'une République dont elle auroit été Membre; mais comme elle n'a jamais participé aux avantages ni aux dépenses de la Suisse, Berne n'est pas fondé de vouloir aujourd'hui l'ériger en quatorzième Canton, encore moins de vouloir rendre une Souveraineté si ancienne, Province dependante de son Canton, pour augmenter sa Puissance, afin d'être mieux en état d'imposer un jour à ses voisins la loi qu'il lui plaira.

## A R T I C L E V.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considerable en ALLEMAGNE depuis le mois dernier.*

I. **O**N a jugé à propos à la Cour de Vienne de differer l'Assemblée des Etats de Hongrie, qui avoit été fixée à Presbourg au 29. Février, jusqu'au dixième de Mars, afin de pouvoir se regler sur les résolutions que les Mécontents de Hongrie auroient prises à la Diette convoquée au mois de Février par le Prince Ragotski, lequel avoit fait publier des défenses, ( sous peine de la vie & de la ruïne des biens, ) à toute la Noblesse & autres Habitans des lieux soustraits de l'obéissance de l'Empereur, d'assister en Personne ou par Deputez à la Diette de Presbourg, sous pretexte que S. M. I. est déchuë de tous les droits attachez à la Couronne de Hongrie, depuis que le Trône a été déclaré vacant : mais comme cette vacance n'a été prononcée, que par une partie de la Nation, & sans le suffrage des Villes & des  
Pro-

*Diette de  
Presbourg.*

Provinces qui restent soumises, on soutient à Vienne que cette procédure est nulle d'elle-même, & que dans la Diette de Presbourg (où l'Empereur a dû se rendre en personne,) on proposera des temperamens pour réunir tous les esprits du Royaume : nous renvoyons au mois prochain de parler du succès qu'elle aura eû.

*Armement  
de Turquie.*

II. On ne disconvient plus du grand armement qu'on fait en Turquie; il ne s'agit plus que de sçavoir contre qui il est destiné; mais on se flate encore que le Sultan n'en veut à aucune Puissance Chrétienne, à moins que ce ne soit au Czard de Moscovie, parce que la Porte avoit conçu beaucoup d'ombre contre lui, en aprenant que ce Prince avoit envahi toute la Pologne, la Lithuanie, & une partie de la Livonie; étant de l'intérêt de sa Hauteffe de s'opposer à l'agrandissement d'un voisin qui n'étoit déjà que trop puissant. La Republique de Venise plus politique ou plus défiante que la Cour Imperiale, a déjà commencé de se precautionner contre cet armement, principalement depuis qu'elle a été informée que le Grand Seigneur avoit envoyé des ordres à Durazzo & à la Valone, d'y construire vingt nouvelles Galiottes, & qu'on avoit arboré à Constantinople la queue de Cheval, ou le grand Etendard de l'Empire Ottoman, qui est le signal d'une guerre prochaine, & dont la seule vûë anime extrêmement les Turcs à la guerre.

*Les Veni-  
ziens en sont  
allarmez.*

*Ce que c'est  
que la queue  
de Cheval  
chez les  
Turcs.*

Comme l'origine & le motif de cette *Queue de Cheval*, si venerée chez les Turcs, qui la nomment TOUG, n'est peut-être pas connuë de tous mes Lecteurs, quoi que plu-

plusieurs Historiens en ayant parlé avant moi ; j'ai crû faire plaisir à quelques uns de les en instruire. On raporte que dans une Bataille, l'Etendart de l'Armée des Turcs ayant été enlevé par leurs ennemis, on se croyoit déjà vaincu, parce que les Infidèles tiroient de fâcheuses conséquences de cette perte ; mais qu'un Cavalier de la même Armée, ayant coupé la queue de son Cheval, l'attacha à une demi pique, & galopant à travers de l'Armée consternée, crioit que c'étoit là le véritable Etendart du Grand Mahomet, &c. la vûë de cette queue encouragea si fort les Turcs que sous cet Etendart ils combattirent & gagnèrent la bataille dans le tems qu'on la croyoit perdue. En memoire d'une si belle action, le Grand Seigneur ordonna, qu'à l'avenir on se serviroit de cet Etendart, comme d'un symbole d'honneur ; qu'on porteroit devant les Sangiacs qui commanderoient l'Armée, une queue de Cheval, deux devant les Bachas, & trois devant le Grand Visir, lors qu'il auroit le Commandement general.

III. Passant de la queue si venerée en Turquie, à un Corps composé de plusieurs Têtes, je veux dire à la Diette de Ratisbonne, dont les délibérations font mouvoir la grande machine d'Allemagne, qu'on appelle le Corps Germanique, voyons quelles mesures on y a prises, pour mettre Mr. le Duc de Hanover en état de faire une glorieuse Campagne sur le Rhin, qui garantisse l'Empire d'une irruption pareille à celle que Mr. le Maréchal de Villars y fit la Campagne dernière

*Resolutions  
de la Diette  
de Ratisbonne.*

Après avoir employé trois mois en contestations

T

estations

testations inutiles, les trois Colleges convinrent enfin le 17. Fevrier, qu'on leveroit trois cens mille florins pour rembourser l'emprunt qui fut fait sur la fin de la derniere Campagne pour les besoins de l'Armée; qu'on leveroit aussi un million d'écus pour mettre dans la Caisse militaire cette année-ci; qu'on prendroit au service de l'Empire trois mille Chevaux Saxons; Enfin qu'on mettroit sur pied cent vingt mille hommes, tant pour composer l'Armée que pour mettre des Garnisons dans les Places fortes; & que le Duc d'Hanover seroit autorisé de contraindre par exécution militaire les Membres de l'Empire, sans distinction, qui n'auroient pas fourni leur contingent, soit en Troupes, en argent, ou en Artillerie, &c.

Si le Duc d'Hanover mettoit en exécution la derniere clause de ce resultat, il seroit à craindre qu'il ne fût fort occupé dans l'Empire, pendant toute la Campagne, & qu'il ne vît les frontieres d'Alsace que sur la Carte; car beaucoup de Princes s'excusent déjà, sous differens pretextes, de contribuer à cette dépense extraordinaire; les uns disent qu'ils ne sont obligez que de fournir leur contingent sur le pied de la Matricule arrêtée sous le Regne de Charles Quint; D'autres demandent qu'on leur impute sur leur contingent ce qu'ils ont payé de gré ou de force aux Troupes Allemandes pendant le quartier d'hiver: D'autres soutiennent que l'Empereur, par sa Capitulation, est obligé de fournir l'extraordinaire d'une dépense pareille: D'autres sont d'avis qu'il seroit plus convenable, de faire revenir d'Italie

*Sentimens  
opposez à cette  
resolution.*

talie la plupart des troupes d'Allemagne qui y sont inutiles à l'Empire, à la défense duquel elles devroient principalement être employées. Le Roi de Prusse est du nombre des remontrans, pour être exempt de contribuer à cette nouvelle dépense; il allègue qu'outre les quatre mille hommes de son contingent, qu'il entretien au service de l'Empereur, & qui sont à l'Armée des Païs-Bas, il a encore plus de trois mille hommes dans les Duchez de Gueldres & de Cleves; & qu'enfin les Troupes qu'il a en Italie, lui coûtent plus d'entretien que les contributions qu'il entire.

Outre toutes ces difficultez, en voici une autre qu'il ne sera pas aisé de surmonter, & je ne crois pas que Mr. d'Hanover, nonobstant l'autorité que vient de lui donner la Diette, tire l'épée pour l'aplanir: Par la repartition qu'on a fait à Ratisbonne des 120. hommes mis sur le papier, & des deux millions huit cens mille florins, on a compris, sous le nom de *Cercle de Bourgogne*, les Païs-Bas Catholiques, la Baronnie de Breda, les Villes de Ruremonde, Venlo, Nimegue, Tiel, Bomel, &c. qui suivant ce resultat doivent fournir à la Caisse militaire de l'Empire 262560. florins d'Allemagne, & dix mille cent dix hommes; sçavoir dix-huit cens Chevaux, & huit mille trois cens dix Fantassins: car comme tout les Païs que nous venons de nommer se trouvent aujourd'hui possédez, (ou la plus grande partie) par les Hollandois, & que cette Republique est déjà assez surchargée du fardeau d'une guerre qu'elle soutient pour les seuls interêts de la Maison d'Autriche, on

ne croit pas qu'elle prenne en bonne part la taxe que les Etats de l'Empire voudroient lui faire payer, sans avoir aucun égard à l'indépendance qu'elle s'est acquise par ses armes & par le Traité de Westphalie; ni aux secours considerables qu'elle a donné volontairement à l'Allemagne dans ses plus pressans besoins.

## ARTICLE VI.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considerable en POLOGNE, & PAIS du NORD depuis le mois dernier.*

*Le Primat de Pologne arrivé en Moravie.*

I. **D**ANS le tems qu'on croyoit qu'il faudroit avoir recours à un Monitoire, on a sçû par une espece de revelation, ce qu'étoient devenus le Primat de Pologne, & le Vice-Chancelier son frere: On assure qu'ils sont arrivez à Olmutz en Moravie, où ils pretendent de se tenir incognito, jusques à ce qu'ils voyent le train que prendront les affaires de Pologne, pretendant que cette retraite leur tiendra lieu de merite auprès du Roi Stanislas, s'il parvient à être tranquille sur le Trône; & que si au contraire le parti opposé reprenoit le dessus, ces fugitifs seroient en état d'aller prendre leur part de la gloire qu'on acquiert à déchirer sa patrie par des divisions: voilà ordinairement comme en agissent les Chefs de Parti & de revolte; Ils sement la zizanie, se mettent à la tête des mutins & des Mécontens, & dès qu'ils voyent le delablement de leurs affaires, laissent les autres dans le precipice, & ne songent qu'à leurs inte-

*Matières du tems.* Avril 1708. 281  
interêts particuliers.

II. A mesure que les Suedois s'éloignent de la frontiere de Silesie, le Traité d'Alra-  
stadt, touchant les affaires de la Religion dans cette Province, trouve de nouvelles  
difficultez; les Jesuites & d'autres Commu-  
nautéz Religieuses, qui ont établi des Col-  
leges ou des Monasteres dans des lieux, qui,  
le siecle dernier, avoient servi de Temple  
aux Protestans, refusent de les évacüer,  
conformément aux défenses que la Cour de  
Rome leur en a faites; & disent, que tout  
au plus on ne pourroit les obliger qu'à pa-  
yer l'équivalent de ces bâtimens sur le pied  
qu'ils étoient dans le tems qu'ils en ont pris  
possession; d'autant plus que les Protec-  
tans ne vivant pas en Communauté, n'ont  
besoin ni de celles ni de Refectoirs. D'un  
autre côté, les Protestans de Glogow & de  
quelques-autres Villes, se voyant priviez de  
leurs Temples se söt assemblez dans plusieurs  
endroits à main armée, pour faire l'exerci-  
ce de leur Religion, se flatant ou que l'Em-  
pereur n'osera leur rien dire, dans la situa-  
tion épineuse de ses affaires, ou qu'ils seront  
protegez par le Roi de Suede & par d'au-  
tres Puissances de leur Communión.

*Affaires  
de Religion  
en Silesie.*

III. On travaille à Dresden à une Statuë  
Equestre du Roi Auguste, qui sera placée  
dans une des principales places de la Vil-  
le: les differents personages que ce Prince  
a representez sur le Theatre du monde,  
depuis quelques années, fournissent, sans  
doute de belles matieres à ceux qui sont  
chargés des devises & des reliefs qui doi-  
vent orner ce monument. En effet on ne

*Assemblées  
Publiques des  
Protestans.*

*Statuë  
Equestre du  
Roi Auguste.*

trouve que lui de Prince dans l'Europe qui ait poussé si loin la gloire du desintéressement : où trouve-t'on un cœur plus généreux & moins bigot que le sien , de sacrifier sa Religion pour une Couronne , & ensuite de renoncer à cette Couronne en faveur d'un ennemi ? Les Disciples de Phidias & de Praxitele \* ne manqueront pas , par quelque emb'eme de charité & d'hospitalité, d'instruire la posterité, de la generosité avec laquelle *l'Auguste* de nos jours, voulut en quelque sorte racheter le sang des Suedois rependu dans la Bataille qu'il gagna à Calisch, en donnant pendant une année entiere un quartier de rafraichissement à quarante mille hommes de ses ennemis, avec qui il venoit de se reconcilier, afin de leur donner le loisir de reparer leurs pertes & de se delasser des fatigues qu'il leur avoit occasionnées en les faisant courir après lui de Province en Province pendant plusieurs Campagnes.

*Subsides  
demandez  
aux Saxons  
par le Roi  
Auguste.*

IV. Le zèle que les Etats de l'Electorat de Saxe font paroître pour la gloire de leur Prince , en leur érigeant cette Statuë , & leur épuisement pour la guerre de Pologne, ne contentant pas encore leur Souverain, il leur a demandé un subside étranger aux dépenses ordinaires de l'Etat, de neuf cens mille écus ; sçavoir cinq cens mille pour payer le Sr. Lehman , fameux Juif Polonois, qui lui avoit avancé cette somme, lors qu'il achetoit les suffrages des Senateurs, pour monter sur le Trône dont il vient de descendre ; & quatre cens mille pour rembourser  
l'em-

\* *Fameux Sculpteurs de l'antiquité.*

*Matières du tems.* Avril 1708. 283

l'emprunt qu'il fit l'année dernière en Hollande, pour en gratifier le Roi de Suede; mais les Etats lui ont representé l'impossibilité dans laquelle se trouvoit ses peuples, de fournir presentement de si grosses sommes, le priant très-respectueusement de les laisser un peu respirer les douceurs de la Paix, offrant cependant d'en payer l'interêt jusqu'au remboursement.

V. Le bruit de la marche du Roi de Suede a rapellé le Czard de Moscow; mais quoi qu'il ait joint son Armée, il n'en a pas dissipé la crainte & l'épouvante; elle recule toujours à mesure que celle du Roi de Suede s'avance pour la joindre; ce Monarque intrepide ayant pris les devans avec six cens Cuirassiers pour aller reconnoître en personne les Moscovites qui s'étoient retranchez au delà de la riviere de Memel près de Grodno, il arriva à la tête du pont le six Fevrier, où les Moscovites avoient élevé deux redoutes défenduës par douze pièces de Canon; mais à la vûe des premiers Escadrons Suedois, qu'un parti avoit reconnu à deux lieuës de la riviere, les Moscovites s'enfuyèrent abandonnant leur Camp, quelques pièces de Canon & partie de leurs bagages; ils évacuerent aussi avec precipitation les Villes de Grodno & ensuite Vilna, pour se retirer derriere la Duna, qui n'est qu'à environ vingt-cinq lieuës de la frontière de Moscovie.

Il est à remarquer, que lors que les Moscovites furent avertis que le Roi de Suede n'étoit à Grodno qu'avec 600. Chevaux, & que l'Armée Suedoise étoit encore à plusieurs journées de-là, le Prince Menzikow détacha

*Le Czard  
de retour à  
son armée.*

*Le Roi de  
Suede met en  
fuite les Mos-  
covites &c.*

*Danger  
où il se trou-  
vé.*

cha

cha 2000. Chevaux de son Armée, choisis parmi sa meilleure Cavalerie, pour tenter d'enlever le Roi dans Grodno; ils entrèrent dans la Ville le Mardi septième Fevrier à la pointe du jour; le Roi étoit déjà sur pied, & fut un des premiers qui aperçut ses ennemis; il fit d'abord sonner l'allarme, & à peine eût-il monté à cheval, qu'il se trouva à la tête de 200. de ses Cuirassiers; les autres vinrent à mesure le joindre; & quoi que sa troupe fût fort inégale, il combattit pendant deux heures, & obligea enfin les Moscovites de se retirer avec une perte très considérable: Peu d'heures après le Regiment du General Renschild arriva à Grodno; le Roi le laissa reposer le 8. Fevrier, & le 9. il se mit en marche avec son petit Corps, pour s'avancer vers Vilna, où il crut trouver les Moscovites; mais la veille de son arrivée, qui fut le 13. Février, l'ennemi avoit abandonné la Ville, ce qui obligea le Roi de faire halte, & d'attendre son Armée qui étoit encore le 14. à Kaminiéc, entre Brecisè & Grodno, c'est-à-dire, à soixante lieues de Vilna, ayant les rivières de Memel & de Merecz à passer: ainsi elle ne pouvoit arriver sur les bords de celle de Vilna, que vers le cinq ou sixième de Mars.

VI. Voici en quoi consistoient les troupes Suedoises en Pologne au commencement de Fevrier, divisées en trois Corps d'Armée, sans y comprendre les troupes du Roi Stanislas: Celle que le Roi de Suede commande est composée de 8400. Cavaliers 15450. Dragons, 19400. Fantassins; celle du General Lewenhaupt, 3000. Chevaux, 4900. Dragons, 11400. Fantassins; & celle du Gene-

*Matières du tems.* Avril 1708. 285  
General Meydel, qui commande en Finlande est de 4000. Chevaux, 1300. Dragons, & 8400. Fantassins: ce qui fait en tout soixante seize mille deux cens cinquante hommes.

## ARTICLE VII.

*Qui contient ce qui s'est passé de plus considerable en ANGLETERRE & en ECOSSE depuis le mois dernier.*

I. **L**A morale, même la plus relâchée, a toujours enseigné, qu'il n'étoit permis à personne de s'emparer du bien d'autrui, encore moins aux Enfans de naturez de dépouiller leurs Peres de la propriété dont ils doivent jouir pendant leur vie; sur ce principe on a prétendu que la Reine qui regne aujourd'hui en Angleterre, avoit manqué aux devoirs de la loi de Dieu & de la nature, d'avoir si fort contribué aux disgrâces du feu Roi son Pere, qui l'ont fait mourir en exil, abandonné de son propre sang, & persecuté de la plûpart de ses Sujets: Que cette Princeesse, (non contente d'être montée sur un Trône, auquel elle ne pouvoit aspirer tant qu'il y auroit des Princes de l'ancienne & illustre Maison de Stuart,) avoit souffert que son frere, quoi qu'à la mamelle, fût contraint d'aller chercher un refuge dans les Royaumes étrangers: Cette Princeesse, dis-je, avoit encore flétri la M. R. dont elle venoit d'être revêtuë, en n'employant son autorité & la puissance de ses florissans Royaumes, que pour enlever la Couronne d'Espagne sur la tête de Philippe

*Reflexions sur la conduite de la Reine Anne d'Angleterre.*

V.

V. plutôt dans la vûë d'une ambition démesurée, que par aucun juste sujet de mécontentement, ne pouvant alleguer d'autre plainte contre la Couronne de France, que celle d'avoir donné azile & protection, pendant un grand nombre d'années à trois Rois d'Angleterre chassés de leurs Royaumes qui font l'Oncle, le Pere, & le frere de cette Princeffe. Cette conduite, qui paroît hors des regles de la nature & de la Religion, n'a trouvé des aprobateurs que dans l'exterieur des Courtisans ou des flateurs ; mais si la fortune venoit tant soit peu à varier, on verroit bien-tôt éclater les sentimens interieus de ces adorateurs de la Déesse inconstante.

*Fruit de  
l'Union d'E-  
cosse avec  
l'Angleterre.*

II. Les premiers fruits que la Reine recueille de son grand ouvrage du Traité d'Union entre l'Ecosse & l'Angleterre, doivent lui paroître très-amers, & ce n'est pas sans raison que nous avons remarqué ailleurs, \* que le Traité ne seroit pas de longue durée, & ne serviroit que de levain à des desordres difficiles à apaiser.

*Les Ecossois  
appellent le  
fils au Roi  
Jaques au  
Trône d'E-  
cosse.*

Les Ecossois bien-tôt las de cette Union, qui de libres & indépendans qu'ils étoient, venoient d'être soumis au joug des Anglois, avec qui ils ont eû de tout tems une antipatie naturelle, sachant que l'Angleterre étoit dénuée de troupes & de Vaisseaux, ont profité de cette occasion, pour appeler sur le Trône de leurs auciens Rois, le seul Prince qui reste de cette Illustre Famille de Stuart, qui (seulement) depuis environ un siecle & demi a donné des Souverains à l'Angleterre; Plusieurs Milords Ecossois s'étaus rendus secretement à St. Germain en Laye,

\* Voyez *Torr.* VI. page 46. & 112.

*Matières du tems.* Avril 1708. 287  
 Laye ; \* ont été au nom de toute la Nation, inviter Jaques VIII. Roi d'Ecoffe, fils de l'infortuné Jaques fecond d'Angleterre, d'aller occuper le Trône de fes Ancêtres, dont la brigue & l'injustice l'avoient dépouillé dans fa plus tendre enfance. La Reine se feroit évité ce chagrin, & auroit regné paifiblement dans les trois Royaumes, fi en applaudiffant un peu moins aux fentimens de Milord Marlborough, elle n'avoit pas rejeté avec tant de mépris les propositions d'une Paix raifonnable, qui lui furent faites les années dernieres. Comme cette revolution ne fait que commencer, nous donnerons au public les mois fuivans les particularitez des bons ou mauvais succès qu'elle aura, fans jamais déguifer la verité des événemens: Cependant nous joindrons ici la copie d'une lettre, qu'un Officier Anglois employé aux Pais-Bas a reçûe de Londres, dattée du 24. Février; elle nous donne l'idée de la confternation où les premiers bruits de cette nouvelle avoit jetté la Cour d'Angleterre.

#### MILORD,

**D**Epuis prés d'un mois on examine avec plus d'exaétitude qu'auparavant, toutes les lettres qui vont en France & celles qui en viennent; Il n'est pas permis aux Commis des Postes, d'en laiffer passer aucune, sous quelle adresse que ce soit, à peine d'être punis comme criminels de Leze-Majesté; il y a aussi des deffenses fort severes, de laiffer embarquer ou débarquer quelqu'un dans tous les Ports du Royaume, s'ils ne sont munis de Passeports signez

*Lettre sur  
cette revolution.*

\* Voyez ci-devant *Art. de France.*

gnez de la Reine ou d'un Secrétaire d'Etat; crût d'abord que cette exactitude ne regardoit que les complices du Commis de Milord Harley & du Secrétaire du Comte de Briançon, accusez de correspondance criminelle avec les Cours de France & de St. Germain.

Mais depuis dix ou douze jours, on a reconnu que cela provenoit d'un bruit généralement répandu, qu'on faisoit en France de grands préparatifs pour une descente en Ecosse; je ne saurois vous dire si ces bruits sont bien ou mal fondez; vous devez en être mieux éclairci au de-là de la mer, que nous ne le sommes ici; mais je puis vous certifier, que la Cour n'est pas tranquille là-dessus, & que même elle a lieu d'en être un peu allarmée.

Car elle n'ignore pas que la plus grande partie du Royaume d'Ecosse ne peut pas s'accoutumer au Traité d'Union, l'ayant toujours regardé comme un piège que les Anglois lui ont tendu, pour le priver de ses loix & de ses privilèges. & pour le rendre Province dépendante du Royaume d'Angleterre; elle n'ignore pas non plus l'affection que tous les Papistes des trois Royaumes, conservent toujours pour le fils du Roi Jaques II. qu'ils prétendent être le legitime heritier de la Couronne de ses Ancêtres; d'ailleurs plusieurs Seigneurs de la premiere Classe prétendent, (comme vous le sçavez) que la Reine leur a fait injustice dans la distribution qu'elle a fait pendant son Règne, des premiers emplois, tant dans l'Épée que dans la Robbe; si vous ajoutez à cela le murmure des Negocians, qui voyent leur Commerce ruiné par la continuation de la guerre, & par le peu d'apparence qu'ils voyent à une Paix prochaine, vous conviendrez avec moi, que le  
nom.

nombre des Mécontents est à craindre dans un País sujet à des revolutions surprenantes.

Peut-être que les idées fâcheuses, qu'on se fait par avance, de celle qui nous menace, fera tout le mal que nous en recevrons, (Dieu le veuille;) cependant la prudence veut qu'on se prepare à tout événement; aussi assure-t'on que la Cour a differé d'envoyer en Espagne un aussi grand nombre de troupes & de Vaisseaux, que la Reine avoit promis à l'Empereur, afin de ne pas dégarnir nos Côtes; même en cas de besoin, Milord Marlborough, qui doit incessamment passer en Hollande, fera embarquer à Ostende, plusieurs Regimens pour repasser en Angleterre ou en Ecosse, lors qu'on n'aura plus lieu de douter des desseins de l'Ennemi. La Reine a déjà envoyé ses ordres dans les Provinces limitrophes d'Ecosse, afin que les Milices soient prêtes à prendre les armes au premier commandement, pour la deffense de la Religion & de l'Etat, en attendant que les troupes réglées soient venuës de Flandres & d'ailleurs; je souhaite, Milord, que tout ce que je viens de vous marquer en confidence, ne soit pour nous qu'une fausse allarme &c.

III. Par cette lettre il est aisé de juger du mécontentement d'une partie de la Nation Angloise; nous venons même de recevoir des avis particuliers qu'un très-grand nombre de Seigneurs de la Cour, ne sont pas des amis de Milord Marlborough, quoi que la faveur qu'il s'est acquise dans l'esprit de la Reine sa Maitresse, soit encore dans le même periode; voici une preuve de cette verité.

*Mécontents  
de M. Marl-  
borough.*

*Sa dispute  
avec Mr.  
Harley.*

Le 22. de Fevrier il y eut un grand Conseil de guerre sur les affaires d'Espagne & sur l'armement de Dunkerque, dans lequel Milord Marlborough eut de grosses paroles avec Milord Harley Secretaire d'Etat, avec Mr. St. Jean Secretaire des guerres & quelques autres Membres du Conseil; cette querelle rouloit sur les mauvaises mesures qu'on avoit prises pour profiter des avantages qui devoient suivre la déroute des François après la journée de Ramellies, & sur l'innaction de l'Armée des Alliez en Flandres la Campagne dernière: Mr. de Marlborough tâcha d'en rejeter la faute sur les Deputez des Etats Generaux, qui contrarioient toujours, dit-il, les sentimens les plus solides; Mr. Harley lui répondit: *n'est-ce pas plutôt, Milord, que vous n'auriez pas trouvé votre compte, en poussant la guerre avec plus de vigueur, parce que cela nous auroit pû donner trop tôt la Paix? Et que vous avez mieux aimé ruiner l'Armée dans la longue possession d'un Camp où vous étiez en sûreté? D'ailleurs où sont les effets des avis que vous avez donnez assez legers, Et des grandes promesses que vous avez aportées de votre dernier voyage d'Allemagne?* Milord Marlborough l'interrompit, en disant *qu'il n'étoit pas comptable de ses actions, à un particulier d'un aussi petit genie que le sien,* & sortant brusquement du Conseil, alla porter ses plaintes à la Reine.

*Milord  
Harley se dé-  
met de sa  
Charge de  
Secretaire  
d'Etat.*

IV. Le lendemain cette Princeesse ayant dit à Milord Harley que Mr. Marlborough se plaignoit fort de lui, & de Mr. S. Jean, & qu'il avoit protesté de ne pas se trouver dans aucune assemblée où ces deux Seigneurs

gneurs seroient ; Mr. Harley après avoir respectueusement justifié sa conduite sur le zèle qu'il avoit pour la gloire de Sa M. & pour le bien de l'Etat, ajoûta, *Mais, Madame, comme il ne seroit pas juste que V. M. se privat à mon occasion d'un Sujet aussi merittant que Milord Marlborough, dont les sentimens doivent prevaloir à tous ceux de vos Ministres, je supplie très-respectueusement V. M. de disposer de la Charge de Secretaire d'Etat dont Elle m'avoit honoré ; je lui en raporte le Commission & les Sceaux.*

La Reine accepta cette démission, & donna en même tems la Charge de Secretaire d'Etat à Mr. Boile, qui étoit Chancelier de l'Echiquier, ou Conseil des Finances : le même jour le Chevalier Thomas Mansel, Contrôleur de la Maison de la Reine, se démit aussi de sa Charge ; le lendemain Mr. de St. Jean Secretaire des guerres, & le Chevalier Simon Harcourt Procureur General, en firent autant des leurs : Ainsi les voilà tous au nombre du Chevalier Fairborn & de Mr. Churchill, qui le mois precedent avoient par mécontentement resigné leurs Emplois de Vice-Amiraux ; \* Milord Archimbald Hamilton, & Mr. Fairfax, Chefs d'Escadre, ont aussi rendu leurs Commissions à la Reine.

V. On attribüé au mécontentement de Milord Harley la resolution que la Chambre des Pairs prit dans le tems de sa disgrâce. Nous avons marqué ailleurs † l'accusation sur laquelle on avoit condamné à mort un des Commis de ce Secretaire d'Etat, & emprisonné le Secretaire de l'Envoyé de Sa-

*Autres  
Seigneurs  
se démettent  
volontairement de  
leurs Charges.*

\* Voyez Mars pag. 207. † Voyez Mars pag. 204.

voye : Les Seigneurs de cette premiere Chambre ont voulu prendre connoissance du crime des prisonniers ; ce n'est pas apparament dans la vûë d'augmenter le supplice de celui qui a été condamné à mort ; il y a plus d'apparence de croire que c'est ou pour l'adoucir, ou pour reconnoître la verité de ce qu'on plublie hautement dans Londres, que le Secretaire du Comte de Briançon, Envoyé de Son A. R. n'a entretenu de correspondance en France, que conformément aux ordres de son Maître, qui cependant le défavouë aujourd'hui.

*Commis-  
saires de la  
Chambre  
haute pour  
examiner  
les prison-  
niers d'Etat,  
&c.*

Quoi qu'il en soit la Chambre haute a nommé sept Commissaires pour faire cet examen ; & sur ce qu'on convint de faire ce choix par scriptin, le sort tomba sur les Ducs de Sommerset, de Dévonshire & de Newcastle, le Comte de Warthon, les Lords Sommers, Hallifax, & Townsend, qui ont commencé par interroger personnellement les prisonniers, & se sont faits rapporter les procédures des Juges ordinaires, pour les examiner ; cette affaire n'est pas encore dans sa maturité pour en pouvoir dire davantage aujourd'hui ; tout ce qu'on peut ajouter, c'est que le Secretaire du Comte de Galashs, Envoyé de l'Empereur, qui avoit été arrêté comme complice, a été mis en liberté sous caution.

*Le Sr. Kert  
est convain-  
cu de concus-  
sion.*

VI. Le Sieur Kert Capitaine de Vaisseaux, ci-devant Commandant une Escadre dans les Indes Occidentales, a été convaincu, dans la Chambre basse, d'avoir usé de concussion, en exigeant des Marchands des sommes considerables, sous pretexte qu'il s'escortoit leurs Navires ; & il fut resolu au mois

*Matières du tems.* Avril 1708. 293  
mois de Fevrier, de le declarer indigne de  
servir l'Etat.

VII. Le Sieur Hardi a été plus heureux,  
il a été innocenté du crime de lâcheté qu'on  
lui imputoit, dans une rencontre qu'il eut  
avec quelques Bâtimens François, qui en-  
leverent à sa vûë plusieurs Navires Mar-  
chands ausquels il servoit d'escorte: Il est  
déjà rentré dans les fonctions de son Em-  
ploi. On ne fait pas difficulté de dire que  
Milord Peterborough aura le même avanta-  
ge.

*Le Sr. Hardi  
justifié.*

VIII. Une des matieres principales qui  
a fait plus de bruit dans le Parlement  
de la Grande Bretagne, & qui a le  
plus irrité la Chambre basse; c'est que  
par les papiers produits pour la justification  
de Milord Peterborough, qu'on vouloit  
rendre responsable des fâcheux événemens  
d'Espagne, on a reconnu; que quoi que le  
Parlement d'Angleterre eût assigné l'année  
derniere des subides pour l'entretien de  
29395. hommes de Troupes Angloises en  
Espagne ou en Portugal, il ne s'en étoit  
trouvé que 8660. à la Bataille d'Almanza,  
de maniere qu'on avoit fait payer à la Na-  
tion, pendant une année entiere, 20735.  
hommes, (pour la seule Armée d'Espagne)  
au delà de ce qu'il y en avoit au service de  
l'Etat; cette découverte n'a pas seulement  
surpris les Anglois, mais aussi toutes les  
Puissances alliées, qui ont reconnu par là  
que ceux qui ont le manicement des affaires  
de la guerre & des finances, sous le Regne  
d'une Princesse aisée à se laisser prevenir  
n'avoient pas manqué de s'enrichir aux dé-  
pens de l'Etat, & au grand préjudice des Al-  
liez.

*Le Parle-  
ment se  
plaint du  
peu de Trou-  
pes employées  
en Espagne.*

liez, compris sous le nom de *Cause Commune*. La Chambre presenta là-dessus une Adresse à la Reine, pour la prier d'informer les Communes des raisons pour lesquelles on avoit pas eu en Espagne le nombre des Troupes qu'elle devoit y entretenir, & à quoi on avoit employé l'argent destiné à cette dépense. Cette Princesse se trouva fort embarrassée pour répondre à un pareil interrogâ, mais elle se tira heureusement d'affaire, en gagnant du tems, qui sans doute consummera tout celui que doit durer l'Assemblée du Parlement; Car elle répondit qu'elle feroit faire une recherche exacte pour éclaircir la Chambre d'un fait dont elle vouloit être informée. Il n'étoit pourtant pas difficile de développer la vérité dans le moment; Il ne falloit que faire rapporter à la Chambre les Registres du Secretariat de la guerre qui doit contenir l'Etat de toutes les Troupes qui sont sur pied où l'on marque ordinairement de mois en mois les endroits où chaque Regiment est employé; il ne se seroit agi tout au plus que de sçavoir si les Corps étoient comp'ets au commencement de la Campagne, & c'est ce qu'on pouvoit connoître par l'état ou procès verbaux des revûs des Inspecteurs

*Actes passés en Parlement.*

IX. Le 24. Fevrier, la Reine étant indisposée, & ne pouvant pas se rendre au Parlement, elle fit expedier une Commission au Grand Chancelier, au Grand Tresorier & au Comte de Sunderland, pour donner en son nom le consentement Royal à quelques Actes arrêtez dans les deux Chambrés

Bres; ce qui fut exécuté suivant son intention : Parmi ces Actes il y en eut un qui avoit pour titre, *Acte pour la seureté de la personne & du Gouvernement de S. M. & de la Succession de la Couronne dans la Ligne protestante.* Un autre, *Acte pour rendre l'Union des deux Royaumes plus entiere & plus complete.* Et un troisiéme, *Acte pour lever un nouveau subside pour S. M. pour la vente de certaines annuités ou rentes viagères, établies sur un fonds qui n'excedera pas 40. mille livres sterling par an, à lever sur certains droits &c.* Cette rente viagere durera quatre-vingt dix-neuf ans, & produira dans les Coffres de la Reine, six cens quarante mille livres sterling, à six pour cent d'intérêt :

Comme cette somme ne suffit pas pour parachever le fond des subsides accordez à la Reine pour l'année 1708. la Chambre est resoluë d'emprunter de la Compagnie des Indes Orientales, douze cens mille livres sterling, & qu'en consideration de ce prêt, à quatre pour cent, on prolongeroit pour quatorze ans & demi, les privileges & prerogatives ci devant accordez à cette Compagnie.

*Resolutions  
sur le subside*

X. Le 17. Fevrier, l'Amiral Lacke fit voile de Spitead, avec les Vaisseaux nommez l'Albemarle, le Renelagh, le Northumberland, le Nassau & le Suffalk, qui avoient été joints par une Escadre Hollandoise, & plus de 200 Bâtimens de transport ou Marchands des deux Nations, destinez pour le Portugal, la Catalogne, l'Italie, les échelles du Levant & autres endroits où ils vont commercer. Des lettres venues par Ostende, ont marquées que le 20. du mois de

*Depart de  
l'Amiral  
Lacke,*

Fevrier, cet Amiral avoit relâché à Torbay avec une partie de sa Flotte à cause des vents contraires.

XI. Nous venons de recevoir des Lettres de Londres du neuf Mars, qui marquent que l'inquietude de la Cour augmentoit tous les jours au sujet de l'armement naval de Dunkerque; qu'on ne parloit encore de sa destination que par conjecture; qu'on avoit même été quelques jours à craindre que les François ne fissent descente en Angleterre; que la Reine avoit envoyé des Couriers à Portsmouth, pour y faire armer incessamment les Vaisseaux qu'on pourroit mettre en Mer, & pour ordonner à Milord Lacke de ne pas mettre à la voile s'il n'étoit pas encore parti pour la Mediterannée; que le Sr. Walpole, attaché au Prince George de Danemarck, & fort avant dans les interêts de Mr. Marlborough, avoit été pourvû de la Charge de Secretaire des guerres, vacante par la demission du Sr. St. Jean, comme nous l'avons remarqué.

*Reponse de  
de la Reine  
touchant l'é-  
tat des trou-  
pes en Espa-  
gne.*

XII. Enfin la Reine vient de répondre aux interrogats de la Chambre des Communes, touchant la difference qu'il y avoit entre le nombre des troupes que le Parlement payoit pour la guerre d'Espagne & de Portugal, d'avec celui qui se trouva à la Bataille d'Almanza; Elle contient en substance, que S. M. n'a obmis aucun soin pour fournir les allimens necessaires à l'entretien de la guerre d'Espagne & de Portugal, nonobstant les difficultez, les pertes & les accidens qui sont comme inevitables eu égard à l'éloignement de ces Pais-là; que dès que S. M. eut avis de la Bataille d'Almanza, Elle

*Matières du tems.* Avril 1708. 297

Elle s'étoit occupée à reparer la perte de cette journée, en achetant 7000. hommes de troupes Palatines, 3000. autres Allemans, 1200. Italiens, dont la plupart sont déjà en Catalogne, & le reste doit y arriver incessamment; que de plus Elle avoit demandé 6000. hommes à l'Empereur, & un plus grand nombre s'il peut les fournir pour l'Espagne, offrant de les lui payer des fonds qui proviendront des subsides accordez par le Parlement de la Grande Bretagne.

La Chambre a trouvé cette réponse trop enveloppée, pour pouvoir y découvrir les éclaircissements qu'elle demandoit; mais en attendant qu'elle l'eut fait examiner par un Comité extraordinaire, Elle a présenté une seconde adresse à cette Princesse, pour la prier de lui faire communiquer un état des troupes que l'Archiduc devoit entretenir de l'argent que le Parlement lui accorda dans sa dernière séance, & à quoi cet argent a été employé; Comme aussi un second état des Soldats effectifs que le Roi de Portugal devoit mettre sur pied en vertu du dernier Traité d'alliance avec la Couronne d'Angleterre, & du nombre de Portugais qu'il y avoit à la Bataille d'Almanza. Voilà de nouvelles matières pour exercer l'exa-

*Nouveaux  
éclaircisse-  
mens deman-  
dez par la  
Chambre des  
Communes.*

A R T I C L E V I I I .

*Qui comprend ce qui s'est passé de plus confidérable en HOLLANDE & aux P A I S - B A S depuis le mois dernier.*

*Consternation des Hollandois sur la révolution d'Ecosse.*

I. C O M M E nous avons déjà parlé assez amplement dans les Articles de France & d'Angleterre, de la nouvelle Scene dont la Tragedie de l'Europe va être augmentée par la révolution d'Ecosse; il seroit inutile de rapporter dans celui-ci la consternation dans laquelle furent jettez les Partisans de la Reine regnante d'Angleterre, & les amis de Mr. Marlborough, à la premiere nouvelle de cet événement imprevû: les veritables Républicains en paroissent moins allarmez, mais ils ne sauroient s'empêcher de blâmer ceux qui ont refusé d'écouter les propositions de Paix, dans le tems qu'on pouvoit la conclure avec honneur & avantage pour cet Etat. Ils disent encore, que si les Etats Generaux vont s'opposer à l'installation du Prince que les Ecoissois ont choisi pour leur Roi, comme le seul qui a un droit legitime sur leur Couronne, la République va se plonger dans de nouveaux embarras, qui, en perpetuant la guerre, achevera de ruiner leur Commerce; que si au contraire L. H. P. laissent cette fusée à dé mêler entre les Anglois & les Ecoissois, & qu'à cet égard ils veuillent garder une exacte Neutralité, les Hollandois profiteroient seuls du Commerce d'Ecosse, comme étant plus à portée de le faire qu'aucune autre Nation.

Cet-

II. Cette consternation s'est communiquée dans tous les Pais-Bas, soumis à l'Archiduc, dont la plûpart des Villes se voyent à la veille d'être abandonnées au ressentiment des deux Couronnes, pour avoir abandonné trop legerement le parti du Roi Philippe: On écrit même de Bruxelles, que ceux qui n'ont pas payé leur contingent des deux cens cinquante mille Florins de don gratuit accordez à l'Archiduc par les Etats de Brabant, ne le payeront que dans la dernière extremité, à cause des aparences qu'ils voyent à un subit changement.

*On ne craint pas moins aux Pais-Bas.*

III. Ce n'est que pour une année tant seulement que les Villes de Hollande ont consenti à la levée d'un double deux-centième denier, pour les dépenses de la guerre, mais comme ce fond ne suffit pas pour cela, ni pour les subsides que la Hollande a promis de payer à l'Archiduc, au Roi de Portugal, au Duc de Savoye & à plusieurs Princes d'Allemagne, les Etats d'Hollande ont résolu de lever quatre millions de Florins en rentes viagères à neuf pour cent.

*Rentes viagères en Hollande.*

IV. La nouvelle du départ du jeune Roi d'Ecosse, a occasionné la tenuë de plusieurs Assemblées extraordinaires à la Haye, mais la seule resolution qui a été prise, c'est de faire armer incessamment plusieurs Vaisseaux de guerre, pour veiller à la sûreté des Côtes, & pour augmenter les Convois des Flottes marchandes, en attendant qu'on soit informé des mesures que la Cour de Londres prendra; Milord Marlborough étoit attendu à la Haye dans le courant du mois de Mars, on ne doute pas que ce ne soit pour faire embarquer à Ostende plusieurs Regimens

*Conferences sur l'affaire d'Ecosse.*

300 *Journal Historique sur les*  
Anglois, pour repasser la Mer ; ainsi la guerre de Flandres va être à la seule charge des Hollandois. Comme tous les raisonnemens qu'on fait là-dessus, sont encore incertains, nous attendrons que la matiere soit un peu mieux digérée pour en dire davantage.

## ARTICLE IX.

*Contenant quelques Nouvelles de Litterature,  
& autres Remarques curieuses.*

**L** UN Sçavant du premier ordre m'a communiqué un Sonnet, capable de flatter la vanité de ceux qui travaillent utilement à l'histoire du tems. Pour moi qui ne m'occupe qu'à leur ramasser quelques materiaux, qui cependant ne seront mis en œuvre par d'habiles ouvriers, qu'après les avoir limez & appropriez, je ne dois rien prétendre à l'encens dont le Poëte parfume les ouvrages de ces Ecrivains, à moins qu'on ne voulût seulement me permettre de prendre quelque part au septième Vers de ce Sonnet ; j'estime tout le reste au dessus de moi & de mon ouvrage.

*Qu'à l'utile, \*\* tu joins bien l'agréable !*

*Que ton livre fait voir des graces & d'attraits !*

*J'aime le tour aisé de ta Prose admirable,  
Qui des choses du tems fait d'éloquens portraits.*

*Que la posterité se sera redevable,*

*Quand nos neveux verront avec de si beaux traits,*

*Les faits de leurs Ayeulx, qu'un récit véritable,*

*Du*

*Matières du tems.* Avril 1708. 301  
Du vaste écuëil des ans sauvera pour ja-  
mais.

Comme dans ton Journal les Heros vont re-  
vivre,

Ils n'auront pas besoin du marbre ni du cuivre.  
Ton ouvrage à toujours les va rendre fa-  
meux.

Mais en plaçant leur nom au Temple de la  
gloire,

Le tien, sans y penser; sera là dans l'hi-  
stoire,

Et ta plume à ton tour s'éternise comme  
eux.

II. On a imprimé depuis quelques mois à *Histoire du*  
Paris chez le Sr. Cellier un livre in douze de *Prince Ra-*  
434. pages, qui a pour titre, *Histoire du Prin-* *gotski.*  
*ce Ragotski, ou la guerre des Mécontens sous*  
*son commandement.* Il suffit d'en nommer l'Au-  
teur, pour donner une idée avantageuse de  
la beauté & de la délicatesse du stile; c'est  
une production de la plume de Mr. le Noble.  
Il nous dit que les Empereurs de la Maison d'Au-  
triche depuis plus de 200. ans, ont trouvé le  
secret par le moyen de l'élection d'un Roi des  
Romains pendant leur vie, de perpetuer la  
dignité Imperiale dans leur Maison. En par-  
lant des privilèges des Hongrois, il remarque  
que non seulement ils ont droit d'élire leurs  
Rois; mais aussi de les déposer lors qu'ils s'é-  
cartent de l'observation des Loix du Royau-  
me, & cite à ce sujet l'exemple de Pierre le  
Germanique, que ses Sujets chasserent du Trô-  
ne en 1042.

Mr. le Noble raconte de quelle maniere  
l'Empereur Leopold fit trancher la tête aux  
Comtes de Tatembach, de Nadasti, de Fran-  
gipani

gipani & au Comte de Serin grand Pere Maternel du Prince François Ragotski, pour avoir voulu représenter à la Cour Imperiale l'infraction qu'on faisoit aux Loix de Hongrie. Il nous apprend comme Frederick Prince de Ragotski, Pere de celui d'aujourd'hui, son Ayeul & son bis-Ayeul, avoient été Vaivodes ou Souverains de Transilvanie, avant qu'ils en eussent été dépouillés par l'Empereur défunt; il nous dit encore, que le Comte Emerick Tekeli, qui avoit épousé en secondes noces la Mere du Prince Ragotski, & l'avoit tenu sur les fonds Baptismaux, lui fit une donation de tous les grands biens qu'il avoit en Hongrie, lors qu'il se retira en Turquie, que le Prince Ragotski, qui étoit à la Cour Imperiale & avoit épousé Charlotte Amelie de Hesse, fille de Charles Prince de Hesse-Rhinfeld, dont il a eu deux filles, ayant supplié l'Empereur Leopold, de lui permettre de prendre possession des biens qui lui appartenoient, tant du côté paternel & maternel, que par la donation dont on vient de parler, Sa M. I. prévenuë par ses Ministres ou ses favoris, qui jouissoient d'une partie de ces biens, fit un crime au Prince Ragotski d'une demande qui paroïssoit naturellement juste: on l'emprisonna au mois d'Avril 1701. se sauva de sa prison huit mois après, & s'étant réfugié en Hongrie, les Mécontents, ( qui avoient déjà les armes à la main, sous prétexte des vexations qu'ils souffroient de la part des Gouverneurs & Officiers Imperiaux, ) le reçurent à bras ouverts & se flatant de trouver en lui la valeur, le merite & le zèle de ses Ancêtres, pour la défense des loix & des libertez du Royaume, le choisirent pour leur Chef.

Mr. le Noble ayant fait une longue narra-  
tion

tion de la guerre en Hongrie, & des démarches que la Cour Imperiale a fait dans plusieurs occasions, pour parvenir à un accommodement avec les Hongrois, remarque comme la Princesse Ragotski fut envoyée auprès du Prince son Epoux, pour tâcher de le porter à accepter les offres de l'Empereur: c'étoit de faire un échange des biens qu'il avoit en Hongrie & en Transilvanie contre le Comté de Burgau, qu'on érigeroit en Principauté, relevant de la Couronne Imperiale. Voici le langage que nôtre Auteur fait tenir à cette Princesse.

Il est beau & genereux de se contenter “  
de voir son Maître humilié jusques à deman- “  
der la Paix, de rentrer dans la tranquillité “  
après la tempête, & d'assurer du pain à sa “  
femme & à ses enfans, par les voyes les plus “  
pacifiques; mais que j'entrevois d'artifices “  
dans tout ce que propose l'Empereur! Il se “  
reconciliera cet ennemi immortel, & qui “  
peut vous assurer qu'il ne se souviendra plus “  
que vous le forcez à s'humilier? Lors qu'il “  
vous tiendra au rang de ses Sujets, manquera-t'il de prétextes pour vous mettre la tête “  
sur un échaffaut? La seule pensée m'en fait “  
trembrir d'horreur. Vivez libre à la tête de “  
vos Armées, & laissez moi passer mes tristes “  
jours dans la solitude de mon Convent: “  
Quand le Sujet a tiré l'épée contre son Maître, “  
ne sçavez-vous pas qu'il ne doit jamais “  
la remettre au fourreau, ou s'attendre que “  
le Maître tirera la sienne & s'en servira quand “  
le Sujet y pensera le moins? “

III. Il paroît un ouvrage très-utile aux gens de guerre & dont tous les Officiers Militaires sans en excepter même les subalternes, devroient

304 *Journal Historique sur les*  
 ( si l'expression est permise ) le sçavoir par cœur  
 comme les Religieux la Regle de leur Ordre  
 & de leurs obligations. Il est imprimé à Paris  
 chez Denis Mariette 1707. & a pour titre *Code*  
*Militaire ou Compilation des Reglemens & des*  
*Ordonnances de Loüis XIV. Roi de France, fai-*  
*tes pour les gens de guerre, par Mr. le Chevalier*  
*de Sparre.* Depuis le General d'Armée, le Ma-  
 rechal de France, jusqu'au plus bas Officier,  
 & même le Soldat, chacun y trouvera quelles  
 sont les fonctions & son devoir, en telle sorte,  
 qu'en pratiquant les leçons qu'on lui donne,  
 il ne commettra aucune faute dans le service  
 qu'on puisse lui imputer, ou dont on pût lui  
 faire un crime.

*Code Mi-*  
*litaire de*  
*Loüis XIV.*  
*par Mr. de*  
*Sparre.*

IV. Mr. Maugard vient de faire une Epître  
 en Vers sur la rareté de trouver des amis ve-  
 ritables ; ce n'est qu'un enchainement de ri-  
 ches pensées qui se suivent de telle sorte, qu'il  
 n'est pas aisé d'en retrancher une partie, sans  
 défigurer l'autre ; c'est ce qui nous a détermi-  
 né de la donner en entier au public, où bien  
 des gens, ( s'ils ne se flatent pas ) pourront se  
 reconnoître dans les differens portraits que le  
 Poëte nous y donne.

*Epître sur*  
*les vrais*  
*amis par Mr.*  
*Maugard.*

*J'ai pris cent & cent fois la lanterne en plein jour,*  
*J'ai fréquenté Paris, la Province, la Cour,*  
*J'ai couru, voyagé sur la terre & sur l'onde,*  
*Enfin, j'ai fureté tous les recoins du monde,*  
*Pour trouver un ami, qui bon, sincere, hu-*  
*main,*

*Eut le cœur sur la levre, & la foi dans la main.*  
*Dont l'ame fut sensible à tout ce qui me touche,*  
*Et dont le cœur, jamais ne démentit la bouche,*  
*Mais cet homme parfait, ce modele achevé,*  
*Auvs*

*Matières du tems. Avril 1708. 305*

*Autre part comme ici je ne l'ai point trouvé.  
En quel lieu, Ciel dis moi, ce Phenix se rencon-  
tre ?*

*Les hommes n'ont d'amis que la forme & la  
montre,*

*L'on ne sçast maintenant en qui se confier ;  
Tout n'est que fard, que ruse en ce siècle d'acier ;  
L'on n'y voit que le masque, & jamais le visage,  
L'hypocrisie affecte un doucereux langage.  
Et semant en tous lieux des discours sedueteurs,  
Pour amis aujourd'hui fait passer les flatteurs.  
Le monde est un Protée, un Janus à deux faces,  
Qui fait, selon le jeu, différentes grimaces ;  
Chacun en cent façons s'y tourne & contrefait,  
Et les offres jamais n'y vont jusqu'à l'effet.*

*Fuyez ces Imposteurs qui vous font cent caref-  
ses,*

*Qui vous comblent d'encens & de balles promf-  
ses,*

*Ce sont des Charlatans, dont les charmans pro-  
pos,*

*Ne tendent qu'à duper les simples & les fols.  
L'interêt aujourd'hui fait trop agir les hommes,  
Pour qu'il soit des cœurs francs, dans le siècle où  
nous sommes.*

*Dépuis que ce tiran leur impose la loi,  
L'on ne voit plus chez eux regner la bonne foi.*

*La sincère droiture est obscure, inconnue ;  
Adorableaison qu'êtes-vous devenu ?*

*Age heureux, regne d'or, où la simple candeur,  
L'honneur, la probité, l'équité, la pudeur,  
Dans le cœur des humains trouvoit le même  
azille,*

*Où Saturne pour septre avoit un lis d'argille ?*

*Dans ces jours fortunés, tous les hommes sans  
loix,*

*D'une pure amitié n'écoutoient que la voix ;*

*Ils*

Ils ne pratiquoient point la fraude ni l'usure;  
 Mais que ces tems hélas ! ont changé de figure !  
 La vertu dans ce siècle étoit le seul trésor,  
 Et le nôtre aujourd'hui met sa richesse en l'or.  
 Depuis qu'on a tiré ce limon de la terre,  
 Les mortels aux mortels ont toujours fait la guerre ;

Le glaive de Themis, en cet âge d'airain,  
 A leur cupidité seul a sçu mettre un frein.

L'avarice à présent corrompt la plus belle ame;  
 Le mari tend de lacs pour surprendre sa femme,  
 Le fils trompe le pere & le pere le fils ;  
 La parenté n'a plus de sinceres amis ;  
 Tout le secret consiste à feindre pour mieux prendre,

A savoir emprunter pour ne jamais rien rendre,  
 L'argent fait tout joüer, & le riche est celui  
 A qui l'on fait la cour dans le tems d'aujourd'hui.

Tant que vous regorgez d'honneurs & de richesses,

Ce ne sont qu'amitiés, & que vives tendresses ;  
 Vous êtes recherché des moyens & des grands,  
 Au dixième degré vous avez de parens.  
 Quoi qu'un sang roturier coule en vôtre famille,  
 La Noblesse s'y joint quand la richesse y brille.  
 D'une foule d'amis vos côtés sont pressés,  
 Qui tous à vous servir se montrent empressés.

Mais vous arrive-t'il quelque affreuse disgrâce,

La fortune vient elle à prendre une autre face,  
 Nos jours se changent ils en une triste nuit,  
 Chacun dans ce moment vous abandonne & fuit.  
 L'on voit autour de vous ces ombres disparaître,  
 Et vos meilleurs amis souvent vous méconnoître.

C'est dans l'aversité que l'on connoit l'ami,  
 Dans la bonne fortune il ne l'est qu'à demi ;

C'est

*Matieres du tems. Avril 1708. 307*

*C'est la pierre de touche, ou plutôt la coupelle,  
Qui sait mettre à l'épreuve un cœur franc & fi-  
dele,*

*Et fait sentir au doigt les amis vrais ou faux,  
Comme on discerne au son les differens metaux.  
L'amitié qu'on nous jure est suspecte & douteuse,  
Tant qu'elle ne paroît qu'en la saison heurieuse;  
D'un ami maltraité le sensible malheur,  
En fait voir tout le prix & la juste valeur.  
D'un parti Nétulois la rencontre fatale,  
Montra ce que Nifus étoit pour Euriale,  
Le mauvais sort d'Oreste entrant triste, abattu,  
De Pilade constant signala la vertu.  
Mais à quoi bon citer ces hommes si fidelles,  
D'un siècle où la vertu trouvoit tant de model-  
les ?*

*Que sert cette leçon, dira-t'on, dans un tems  
Où les amis fardex, volages, inconstans,  
Sont comme les amans, qui n'adorent les belles,  
Que lors qu'on voit les ris se jouer avec elles ?  
Que lors que la jeunesse en la saison des fleurs,  
Fait briller sur leur teint ses plus vives couleurs ?  
Car dès que leurs traits se flétrissent par l'âge,  
Que la ride commence à rayer leur visage,  
Ils n'idolâtrant plus une fresse beauté.  
Mais renversent l'Autel de leur divinité.*

V. Il vient de paroître une traduction  
Françoise d'un livre Latin in 4. qui fut imprimé  
à Fribourg en Brisgaw en 1706. & dont  
le Sr. Conrad Olegenius Jurisconsulte Alle-  
mand est l'auteur. Cet ouvrage a pour titre,  
*Dissertation sur les premieres prieres de l'Em-  
pereur &c.* Ce livre sera d'une grande utilité  
à ceux qui voudront aprofondir quel est le  
droit des Empereurs d'Allemagne, qu'on  
homme des *premieres prieres*; car il y a une

*Droit de  
l'Empereur  
pour les pre-  
mieres prie-  
res.*

308 *Journal Historique sur les*  
infinité de gens, principalement dans les États  
étrangers à l'Empire, qui raisonnent de ce  
droit comme les aveugles des couleurs. Quel-  
ques-uns ont prétendu que les *premieres prie-  
res* est un droit attaché à la Dignité Impe-  
riale, que les Empereurs peuvent nommer aux  
premiers benefices vacants dans tous les Cha-  
pitres, au préjudice des Collateurs, ou de  
ceux qui ont droit d'élire ou de nommer.  
D'autres Jurisconsultes soutiennent que ce  
droit n'est fondé que sur la permission que  
les Empereurs avoient accoûtumé de demander  
au Pape, lors qu'ayant prêté serment de fide-  
lité au St. Siege, ils en obtenoient un Indult  
pour mettre en pratique ce droit, qui, sans  
ce préalable auroit été une usurpation faire  
à l'Eglise. Ce droit n'avoit lieu qu'une fois  
tant seulement après l'avènement d'un Prin-  
ce au Trône Imperial, confirmé ou approu-  
vé par le Pape.

L'auteur de l'ouvrage dont nous parlons  
est de ce dernier sentiment; il l'appuye sur  
le Concordat passé en 1448. entre le Pape Ni-  
colás V. & l'Empereur Frederic III. conjointe-  
ment avec toute la Nation Germanique; cette  
regle, dit-il, a été suivie de tous  
les Empereurs qui ont succédé à Frederik  
jusques à Leopold, qui n'ont jamais entre-  
pris de jouir des *premieres prieres*, sans aupa-  
ravant en avoir obtenu la permission du St.  
Siege.

Mr. Oligenius remarque que l'Empereur Jo-  
seph, qui regne aujourd'hui, méprisant la  
formalité & les obligations dués au St. Siege,  
en imitant l'Empereur Leopold son pere, n'a-  
yant pas fait approuver ou confirmer son éle-  
ction au St. Siege n'en avoit pas obtenu l'In-  
dult

dult qui donnoit à ses Predecesseurs le droit de premieres prieres, que cependant il ne laissoit pas d'en vouloir jouïr de sa seule autorité & même de l'étendre au delà des regles du Concordat; qu'il avoit écrit au Chapitre d'Hildesheim le 19. Juin 1705 pour lui ordonner de conferer au Sieur Raesfeld le premier Benefice qu'il lui plairoit de choisir parmi ceux qui viendroient à vaquer, quand même il seroit électif, ou qu'il viendrait à vaquer dans les mois de Janvier, Mars, Juin, Septembre ou Novembre, (quoï que le concordat reservât au Pape la nomination des Benefices qui viendroient à vaquer pendant ces cinq mois de l'année.) *Que si le Chapitre refusoit d'obéir, l'Empereur le déclare déchû de tous les privilèges, &c. accordez par les Empereurs ses predecesseurs; nommant l'Electeur de Mayence & l'Evêque de Paterborn, pour l'exécution de cette condamnation.*

L'Auteur ajoute que ces lettres sont un renversement du Concordat Germanique, & que c'est dépouïller les Souverains Pontifes, les Electeurs & les Collateurs d'un droit qui leur est acquis de tout tems; D'ailleurs, dit l'Auteur, comment l'Electeur de Mayence, ni l'Evêque de Paterborn, pourroient ils exécuter l'ordre que l'Empereur leur impose, étant inferieurs du Pape? le forceront ils à nommer le Sr. Raesfeld, si celui-ci s'avise, comme l'Empereur le lui permet de choisir une Dignité ou un autre Benefice, qui viendra à vaquer dans un des mois reservez au Sr. Siege.

Il nous dit ensuite, que de la maniere dont le Pape s'est expliqué, l'Empereur ne trouvera pas un seul Catholique zélé qui approuve ses premieres prieres; il rapporte la lettre que le St. Pere écrivit au Chapitre de Hildesheim le 6. Mars 1706.

dont voici les termes.

„ Mes chers Enfans vous; aurez sans doute  
 „ appris de Nôtre Nonce, que l'Empereur n'a  
 „ pas le droit des *premieres prieres*, & qu'il a  
 „ encore moins celui d'employer les menaces  
 „ pour faire avoir à ceux qu'il récomande,  
 „ le premier Benefice vaquant, ou celui qui  
 „ leur agréra le plus dans chacune Eglise de  
 „ vos quartiers. Rien n'est plus contraire au  
 „ droit & aux saints Canons, que de penser  
 „ qu'il soit permis aux Puissances Seculieres de  
 „ forcer par la crainte des peines, des Evê-  
 „ ques ou les Patrous, à conférer des Pré-  
 „ bandes ou d'autres Benefices aux personnes  
 „ que ces Puissances recommandent, &c.

Le St. Pere exhorte ensuite les Chanoines à tout souffrir plutôt que de defferer aux *prieres* de l'Empereur, & leur decouvre en même tems les maux qu'une injuste obéissance leur attireroit. Il leur ordône enfin d'admettre les provisions que Sa Sainteté avoit accordées à Hugues François de Furstemberg, d'un Canoncat de leur Eglise, qui avoit vagué dans un des mois reservez au Saint Siege.

*Campagnes  
 du Roi de  
 Suede.*

VI. On a imprimé à Paris en 1708. chez Jacques le Fevre & Pierre Ribou, un troisième Tome des *Campagnes de Charles XII. Roi de Suede.* Mr. Grimarest qui est l'Auteur de cet Ouvrage, en avoit déjà donné deux Tomes les années précédentes; celui-ci est un recit des principaux événemens arrivez en Pologne & en Saxe depuis le Couronnement du Roi Stanislas, jusqu'au départ des deux Rois pour retourner en Pologne: Il nous apprend que la Paix imprévûë du Roi de Suede & du Roi Auguste, allarma les Princes opposez d'intérêts à Sa M. S. qu'ayant conçu de l'ombrage de l'étrôis

l'étroite union des deux Rois & du long séjour des Suedois dans l'Electorat de Saxe, ces Princes jaloux de la gloire du jeune Conquerant, travaillerent sous main à former en Pologne une nouvelle confederation contre les intérêts du Roi Stanislas, & engagerent le Czard à s'en déclarer le protecteur, afin d'obliger le Roi de Suede de repasser en Pologne.

L'Auteur en faisant le portrait du Czard, nous dit que ce Prince tient au dessous de lui, de paroître avec éclat par sa suite, par sa table & par ses habillemens, qu'il laisse le Prince de Menzikow le dépositaire de tout cet attirail Majestueux, ayant le train & faisant la dépense que son Maître devoit faire, lequel fait consister sa grandeur & sa magnificence, dans sa seule personne & dans sa dignité.

VII. Monsieur de Larrey Conseiller du Roi de Prusse a déjà donné au public trois Volumes in folio, imprimez à Rotterdam chez Reinier Leers, d'un gros Ouvrage qui a pour titre, *Histoire d'Angleterre, d'Ecosse & d'Irlande*, par Mr. de Larrey. *etc.* il y a renfermé tout ce qui regarde ces trois Royaumes depuis l'origine de la Monarchie Britannique jusques au Regne de Jacques I. & il nous promet dans un quatrième Volume, l'Histoire des Regnes de Charles I. Charles II. Jaques II. Guillaume III. & celui de la Reine Anne qui occupe aujourd'hui le Trône.

L'Historien parmi le événemens tragiques qu'il nous raconte, observe de six femmes qu'Henri VIII. épousa, il en eut deux à qui il fit trancher la tête, soubçonnées d'impudicité, ce fut Anne de Boulen, & Catherine Howard; au bas de l'Arrêt prononcé contre la

derniere, le Parlement y ajouta une Loi trop singuliere pour n'être pas rapportée; Certe Loi  
 „ declaroit trâitres à l'Etat & condamnoit à  
 „ la mort tous ceux qui auroient connoissance  
 „ de l'impudicité d'une Reine, s'ils ne le reve-  
 „ loient; la même peine étoit imposée contre  
 „ les filles que le Roi épouserait, si le  
 „ Prince reconnoissoit la premiere fois qu'il  
 „ habiteroit avec elles, qu'elles n'étoient pas  
 „ vierges, au cas qu'elle n'eût prevenu le  
 „ Roi, en lui déclarant avant d'être épousée,  
 „ l'atteinte donnée à sa virginité.

Mr. de Larrey remarque qu'Edouïard, qui mourut à l'âge de 16. ans n'en ayant regné que six, sans avoir été marié, transféra la Couronne par un Acte authentique, à Jeanne Gray, qui descendoit des Rois d'Angleterre du côté Paternel & Maternel; Que cette Princesse, par un principe d'honneur & de conscience, (bien differend de ce qui s'est passé en Angleterre, sur la fin du dernier siecle & au commencement de celui ci,) refusa d'abord cette  
 „ Couronne; Le Roi, dit-elle, laisse des  
 „ sœurs qui sont ses heritieres; je ne puis,  
 „ sans injustice, leur ravir une succession qui  
 „ leur appartient par les Loix de la nature &  
 „ celles du Royaume: D'ailleurs quelle Cou-  
 „ ronne la fortune me veut elle donner? Celle  
 „ qu'elle arracha à Catharine d'Arragõ qui dé-  
 „ puis est devenuë plus funeste par les malheurs  
 „ d'Anne de Boulen & des autres Reines à  
 „ qui elle a coûté l'honneur ou la vie; vou-  
 „ lez-vous que j'en sois aussi la victime, & que  
 „ mon sang coule avec le leur?

Sa resistance succomba aux raisons & à l'autorité d'iceux qui lui offroient cette Couronne; elle l'accepta le 10. Juillet 1553. mais  
 son

son Regne ne dura que dix jours ; Après une prison de six mois & demi, Marie, qui avoit monté sur le Trône, fit décapiter cette infortunée Princesse : L'Auteur remarque que sa vertu fut la cause de son malheur ; mais que son malheur fit éclater sa vertu ; qu'elle porta la moderation sur le Trône, & la constance sur l'échaffaut.

Passant au Regne d'Elizabet, il remarque que cette belliqueuse Reine, s'étoit acquise le nom de *Roi Elizabet*, & qu'on donna peu après à Jaques I. l'Epithere de la *Reine Jaques*, parce que celui-ci étoit autant pacifique que celle-là étoit turbulente ; L'Auteur n'oublie pas l'injustice avec laquelle Elisabet viola d'une maniere cruelle & indigne de la Majesté Royale le droit d'Hospitalité en la personne de Marie Stuart Reine d'Ecosse, qui s'étant réfugiée volontairement en Angleterre, Elisabet la fit enfermer pendant 18. ans & lui fit ensuite trancher la tête le 8. Fevrier 1587.

On peut dire en general, que l'ouvrage de Mr. de Larrey est l'Histoire d'Angleterre la plus complete qui ait encore paru, & que l'Auteur y paroît exact & sincere partout ; Il lui sera difficile de conserver ces qualitez si Jouiabiles à un Historien dans le dernier volume qu'il nous promet, lors qu'il parlera des dernieres revolutions d'Angleterre, du moins il aura besoin de toute la delicatessé de son esprit & de son genie, pour nous persuader qu'il y ait eu de la justice au renversement du Trône du Roi Jaques II. & que la nature n'ait rien souffert dans les entrailles de Marie & d'Anne filles de ce Monarque, lors qu'elles ont vû leur Pere dans un exil, sans lui presenter le moindre secours, quoi qu'assises sur le

Trône qui lui appartenoit par le droit du sang & par les Loix du Royaume : Il ne peut se dispenser de parler du droit acquis au Prince que ce Monarque a laissé, qui ne lui a encore succédé jusqu'à présent que dans les titres & les infortunes ; Quoi que Mr. de Larrey fasse profession de la Religion Protestante, on le croit trop honête homme pour se laisser entraîner au zèle de parti contre la foi & la verité de l'Histoire ; ainsi l'on doit s'attendre qu'aucune considération, ni aucun respect humain, ne le rendront pas Protecteur ni Partisan de l'injustice, & ne l'écarteront jamais du chemin de la verité.

#### ARTICLE X.

*Qui contient la mort de quelques Personnes Illustres.*

**H**éureusement les matieres de Politique & de Litterature sont assez abondantes pour remplir ce Journal ; aussi n'avions nous pas fait beaucoup de fonds sur la fécondité des naissances Illustres, dans un tems où la plupart des Dames étoient absentes de leurs Époux, il y a huit à neuf mois ; Les mariages sont aussi steriles ce mois-ci, que les femmes de distinction ; aussi faut-il avoir un grand credit ou de puissantes raisons, pour obtenir la permission d'entrer dans les doux ou rudes liens de l'himenée, pendant le tems de Carême ou nous sommes encore : Comme la mort ne se derange pas si aisément de ses occupations ; voyons qui sont ceux qu'elle a enlevés, & qui doivent trouver place dans nôtre Catalogue.

Il faut commencer par remarquer que ce fut le 22. Janvier, & non pas le 18. (comme on le dit sur un avis fautif le mois dernier.)

nier, ) que Messire Daniel de Cosnac Archevêque d'Aix acheva sa carrière. Ses Diocésains, peu satisfaits d'avoir satirisé sa conduite pendant sa vie; l'ont encore chansonné après sa mort, voici le couplet le plus modeste qu'on ait pû trouver dans ces sortes de Poësies, sur l'air de Joconde.

*Pour paroître au grand Tribunal,*

*Cosnac enfin déløge,*

*Beaucoup de gens en parlent mal,*

*Et peu font son éloge;*

*Mais laissons ses mannes en paix,*

*Je n'en veux rien écrire,*

*L'honête homme ne doit jamais,*

*Ni mentir ni medire.*

La mort de ce Prelat a renouvelé l'aveneration que les Provençaux conservent pour la memoire du Cardinal Grimaldi son Predecesseur; elle augmenta lors qu'à l'ouverture du Tombeau des Archevêques d'Aix, pour y placer Mr. de Cosnac, on trouva que le Corps de ce Cardinal étoit aussi entier & aussi frais que lors qu'il fut enseveli; sa Soutane, de rouge qu'elle étoit, est devenuë jaunâtre par l'humidité du tombeau; mais elle n'est ni pourrie ni gâtée; c'est le témoignage qu'en ont rendu des personnes dignes de foi, qui ont examiné fort exactement les morceaux qu'on en a coupé.

Au reste Mr. l'Evêque de Dye, neveu de Mr. de Cosnac dont nous parlons, a hérité de ces grands biens: mais Madame la Comtesse d'Egmont, qui étoit aussi nièce de ce défunt Prelat, y a eu bonne part: Il y a eu un Cardinal de la Maison de Cosnac, qui étoit Evêque de Comminges; un Lieutenant Général de Brive-la-Gaillarde,

316 *Journal Historique sur les*  
en Limosin, qui étoit un des plus sçavans  
Jurisconsultes du Royaume

*Celle de*  
*Mr. le Tellier*  
*Evêque de*  
*Digne.*

Messire François le Tellier, Evêque de Digne, mourut à Paris le onze Fevrier, âgé de soixante quinze ans.

*Celle du*  
*Marquis de*  
*Nogent.*

Mr. le Marquis de Nogent, Gouverneur de Sommaires & Marechal de Camp des Armées du Roi, mourut au mois de Janvier : il avoit épousé une fille de Mr. de Colbert Turgis, dont il n'a eu aucuns enfans ; mais cette Dame en avoit eu plusieurs de son premier mariage avec Mr. de la Jonchere, Tresorier de l'extraordinaire des guerres. Mr. de Nogent dont nous annonçons la mort, étoit frere du Comte de Nogent Capitaine des Gardes de la porte, qui se noya au passage du Rhin en 1672. & dont le corps fut trouvé quinze jours après près de Tolhuis. Cette famille est originaire d'Angers, leur nom est Bautru.

Messire Louïs Marquis d'Epinaï, mourut à Paris le 28. Fevrier, âgé de 84. ans.

Messire Henri de Fourcy, Conseiller d'Etat ordinaire, mourut dans la même Ville le 4. Mars, âgé de 82. ans. Les trois Bureaux qu'il avoit ont été distribuez, l'un à Mr. de Chauvelin, un à Mr d'Armenonville, & le troisiéme à Mr. de Berey Gendre de Mr. Desmaretz Contrôleur General.

Le 16. Fevrier le Comte d'Arcourt frere de la Comtesse de Noyelle mourut à la Haye.

Dans le même mois, le Comte de Wentzel de Staremberg, Grand Maître d'Hôtel du Royaume de Boheme, termina aussi sa Carriere à Vienne en Autriche.

F I N.